MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

CABINET

INSPECTION GENERALE DES FINANCES

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

RAPPORT GENERAL ANNUEL D'ACTIVITES 2025

Juillet 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE ---- 2
LISTE DES TABLEAUX ---- 4
LISTE DES FIGURES ---- 5
LISTE DES GRAPHIQUES ---- 5
LISTE DES IMAGES ---- 6
SIGLES ET ABREVIATIONS ---- 7
MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES ---- 9
RESUME SUCCINT ---- 10
INTRODUCTION ---- 12
PREMIERE PARTIE : ---- 13
PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ET DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025 ---- 13
CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ---- 15
I.1. ATTRIBUTIONS ---- 15
I.2. ORGANISATION ---- 16
I.3. VISION ET VALEURS DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ---- 17
I.4. MOYENS DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ---- 17
I.4.1. Moyens humains ---- *17*
I.4.2. Moyens matériels ---- *18*
I.4.3. Moyens financiers ---- *18*
CHAPITRE II : PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025 ---- 20
II.1. PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025 ---- 20
II.2. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025 ---- 20
DEUXIEME PARTIE : ---- 22
BILAN DES ACTIVITES DE CONTROLES, D'AUDITS ET DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES ---- 22
CHAPITRE I : OPERATION SPECIALE DE CONTROLE DES COMPTES DE DEPOTS ---- 24
I.1. SITUATION DES COMPTES DE DEPOTS CONTROLES ---- 25
I.2. IRREGULARITES FINANCIERES DECELEES ---- 28
I.3 FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS MAJEURES ISSUES DU CONTROLE DES COMPTES ---- 29
CHAPITRE II : AUDIT DES COMPTES DE DEPOTS OUVERTS A LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP) ---- 31
II.1. CONFIGURATION DES COMPTES DE DEPOTS DU TRESOR ---- 31
II.2. FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS MAJEURES ISSUES DE L'AUDIT DES COMPTES ---- 34
CHAPITRE III : MISSIONS D'INVESTIGATIONS/COMMANDEES ---- 39
III.1. STRUCTURES OU DOMAINES CONCERNES ---- 40
III.2. IRREGULARITES FINANCIERES ---- 41
III.3 PRINCIPALES FAIBLESSES ET RECOMMANDATIONS ---- 42
CHAPITRE IV : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES ---- 44

IV.1. STRUCTURES CONCERNEES ----44
IV.2. SITUATION DES REMBOURSEMENTS EFFECTUES ----44
IV.3. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES ----45
IV.4. RECOMMANDATIONS RECURRENTES NON REALISEES, A L'ETUDE OU EN COURS DE REALISATION ----45
IV.5. DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES ----46
IV.6. SYNTHESE DES SUGGESTIONS ----48

TROISIEME PARTIE : ----49

BILAN DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION----49

CHAPITRE I : ACTIVITES REALISEES PAR LES COMITES ANTI-CORRUPTION ----51

I.1. ACTIVITES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION REALISEES AU PROFIT DES AGENTS. ----51
I.2. ACTIVITES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION REALISEES AU PROFIT DES USAGERS ----52
I.3. ACTIVITES DE RECEPTION, DE TRAITEMENT ET DE TRANSMISSION DES DENONCIATIONS----53
I.4.TENUE DES CADRES DE CONCERTATION AU SEIN DES CAC ----54

CHAPITRE II : ACTIVITES DE COORDINATION ET DE SUPERVISION DES CAC----55

II.1. ACTIVITES DE COORDINATION ET DE PROMOTION DE LA LUTTE CONTRE LA FARUDE----55
II.2. ACTIVITES DE SUPERVISION ----56
II.3. ENQUETE SUR LA PERCEPTION DE LA CORRUPTION AU SEIN DES STRUCTURES DU MEF ----58
II.3.1. Qualité des prestations offertes ----59
II.3.2. Perception de la corruption ----61
II.4. ACTIVITES DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DENONCIATIONS PAR L'IGF----63

QUATRIEME PARTIE :----64

BILAN DES ACTIVITES DE PILOTAGE ET DES ACTIVITES CONNEXES ----64

CHAPITRE I : ACTIVITES DE PILOTAGE ----66

I.1. PROGRAMMATION ET SUIVI EVALUATION DES ACTIVITES----66
I.2. ANIMATION DES CADRES DE CONCERTATION----66
I.3. TRAITEMENT DES DOSSIERS----66
I.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DU PERSONNEL----67
II.1. AUTRES RENCONTRES STATUTAIRES ----70
II.2. CADRE DE CONCERTATION DES ORGANES DE CONTROLE DE L'ORDRE ADMINISTRATIF ----70
II.3. PRESTATION DE SERMENT DE NOUVEAUX INSPECTEURS DES FINANCES----71
II.4. ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS LORS DES EVENEMENTS SOCIAUX----71

CONCLUSION ----72

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Irregularités financières globales par nature10
Tableau 2 : Plan de travail annuel revise 202521
Tableau 3: Repartition des comptes contrôles par zone de contrôle.....26
Tableau 4 : Irregularités financieres par nature.....28
Tableau 5 : Principales faiblesses et recommandations issues du contrôle des comptes29
Tableau 6 : Situation des comptes par correspondant.....32
Tableau 7 : Situation des comptes à soldes débiteurs par sous-serie au 31/12/2024.....33
Tableau 8: Principales faiblesses et recommandations34
Tableau 9: Synthèse des principales faiblesses et recommandations42
Tableau 10: Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures de l'année 2023.....45
Tableau 11 :Recommandations recurrentes non realisées, à l'étude ou en cours de réalisation.....46
Tableau 12: Nombre de sessions de sensibilisation réalisées par CAC au profit des agents.52
Tableau 13: Situation des numéros verts par CAC53
Tableau 14: Situation des dénonciations réçues par les CAC en 2025.....54
Tableau 15: Résultats de l'évaluation des activités de sensibilisation des cac57
Tableau 16: Public cible de l'enquête sur la perception de la corruption.....58
Tableau 17 ::Résultats du critère « niveau de satisfaction des usagers ».....60
Tableau 18 : Résultats du critère « domaine source d'insatisfaction des.....60
Tableau 19 : Résultats du critère « structures dont les prestations sont sources d'insatisfaction des usagers »61
Tableau 20 : Exposition des enquêtés à la corruption au sein du MEF.....61
Tableau 21 : Quelques faits rapportés par les enquêtes.....61
Tableau 22 : Situation des dénonciations réçues par l'IGF en 202563

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Repartition des inspecteurs de finances par sexe (en pourcentage)18
Figure 2: Repartition des comptes controlés selon l'etat mouvemente ou non.....28
Figure 3: Proportion des comptes audités par correspondant32
Figure 4: Proportion des comptes controlés selon l'etat actif ou non.....33

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Nombre de comptes controlés27
Graphique 2 : Repartition des comptes controlés selon le poids relatif en recettes et depenses par ministeres/institutions et par regions27

LISTE DES IMAGES

Image 1 : Session de formation sur la cartographie et la gestion des risques au profit des inspecteurs des finances et des inspecteurs techniques du MEF du 11 au 14 aout 2025 67
Image 2 : Photo de famille à la clôture de la session de formation sur l'audit de performance au profit des inspecteurs des finances et des inspecteurs techniques du MEF du 18 au 22 aout 2025 68
Image 3 : Formation sur la gestion du stress et l'affirmation de soi 68
Image 4 : Participants à la formation des membres des CAC du MEF sur l'éducation financière..... 69
Image 5: Cérémonie de reconnaissance à l'endroit des agents admis à la retraite ou appelés à d'autres fonctions 71
Image 6 : Equipe d'appui pour la redaction du rapport général annuel d'activités 2025 de l'Inspection générale des finances 73

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADCT	Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
BCMS	Bureau comptable matières secondaire
BDT	Banque de dépôt du trésor
BIC	Bénéfice industriel et commercial
CAB	Cabinet
CAC	Comité anti-corruption
CAT	Cellule d'appui technique
CIE	Comptabilité intégrée de l'Etat
DCAFG	Département du contrôle et de l'audit des finances générales
DCARF	Département du contrôle et de l'audit des régies financières
DCASPP	Département du contrôle et de l'audit des structures du parapublic et du privé
DDII	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DGB	Direction générale du Budget
DGCMEF	Direction générale du contrôle des marchés et des engagements financiers
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DILCC	Département des investigations et de la lutte contre la corruption
DIT	Direction de l'informatique du trésor
DSAC	Département des études, du suivi et de l'appui conseil
EPE	Etablissement public de l'Etat
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FRAP	Feuille de révélation et d'analyse des problèmes
IGF	Inspection générale des finances
LBC/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MEBAPLN	Ministère de l'éducation de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MFPRE	Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MOAD	Maitrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin

PM	Premier ministère
PRES	Présidence
PRES-TRANS	Présidence de la transition
PRIM	Primature
PRM	Personne responsable des marchés
PTA	Plan de travail annuel
PTF	Partenaire technique et financier
REN-LAC	Réseau national de lutte contre la corruption
RGAA	Rapport général annuel des activités
RGCP	Règlement général de la comptabilité publique
SCRP	Service de la communication et des relations publiques
SE	Société d'Etat
SFC	Service financier et comptable
SG	Secrétariat général
SGDF	Système de gestion des dépôts de fonds
SIAD	Service de l'informatique, des archives et de la documentation et le
SP	Secrétariat particulier
SRH	Service des ressources humaines

MOT DE L'INSPECTEUR GENERAL DES FINANCES



Dans sa dynamique de tradition de redevabilité, l'Inspection générale des finances met à la disposition du public pour la quatorzième fois son rapport général d'activités. Ce présent rapport rend compte des actions majeures conduites au titre de l'exercice 2025.

L'année 2025 restera celle d'une mobilisation exceptionnelle des corps de contrôle du Ministère de l'économie et des finances autour d'un enjeu de souveraineté : l'assainissement des comptes de dépôts du Trésor. À la suite des défaillances mises en lumière par « l'affaire Tiegnan » portant sur des malversations financières à partir d'un compte de dépôts administratif au sein du Ministère en charge de l'action humanitaire, instruction a été donnée par le Gouvernement de conduire une opération spéciale de contrôle de l'ensemble des comptes de dépôts.

Cette opération a été séquencée sur la base d'une approche basée sur les risques et a permis de réaliser un audit du processus de gestion des comptes de dépôts par la Banque de Dépôts du Trésor et un contrôle des opérations de 1 863 comptes portant notamment sur des recettes et des dépenses respectivement de 835 milliards et 920 milliards francs CFA. Sa réalisation traduit toute la capacité d'action des corps de contrôle et la possibilité de fécondité de dialogue avec les structures contrôlées.

La contribution de cette opération au renforcement de l'ordre et de la discipline en matière de finances publiques a été significative et les résultats ont permis d'établir une assurance raisonnable que dans la plupart des cas, la gestion des deniers publics exécutés par voie de comptes de dépôts ouverts au profit des services est largement satisfaisante.

Au-delà de cette opération, l'IGF a conduit l'audit de cent trente-deux mille six cent cinquante-deux (53 982 132 652) francs CFA de dépenses exécutées sur des lignes budgétaires des secteurs de la santé et de l'éducation identifiées par la Banque mondiale dans le cadre du projet de protection du capital humain (PPCH). Elle a en sus poursuivi avec détermination ses actions d'audit et d'investigations ainsi que de dissémination de la politique nationale de lutte contre la corruption, tout en assurant un suivi rigoureux de la mise en œuvre des recommandations issues des missions antérieures.

Parallèlement, un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités des Inspecteurs des finances, des Inspecteurs techniques des services du ministère en charge des finances et d'autres ministères, ainsi que du personnel d'appui, en vue d'accroître l'efficacité globale des interventions.

Ainsi, malgré la complexité de l'opération spéciale, l'Inspection générale des finances affiche une performance globale de 88,78% avec un accroissement de 1,72 points par rapport à celle de l'année 2024.

Cette performance est le fruit de l'engagement remarquable de l'ensemble du personnel et des membres des comités anticorruption, de la collaboration efficiente des autres inspections et des structures contrôlées, de la coordination efficace des Secrétaires généraux des ministères et des Gouverneurs de région ainsi que des orientations et du soutien constants de la hiérarchie. À toutes ces parties prenantes, j'adresse mes sincères remerciements et exprime ma profonde satisfaction.

Tout en formulant le vœu que ce rapport suscite un intérêt dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance et de la dynamique de la Révolution Progressiste et populaire, l'engagement est pris pour l'année 2026 d'assurer de résultats encore plus probants et de consolider davantage le rôle stratégique de l'Inspection générale des finances en matière de finances publiques.

Daouda KIRAKOYA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

RESUME SUCCINT

Les principales activités exécutées par l'Inspection générale des finances, au titre de l'année 2025 ont porté sur l'opération spéciale de contrôle des comptes de dépôts ouverts au Trésor public, les audits réguliers, les missions d'investigations, le suivi des recommandations antérieures et la lutte contre la corruption et la fraude.

L'exercice 2025 de l'Inspection générale des finances (IGF) a été dominé par l'opération spéciale de contrôle des comptes de dépôts ouverts au Trésor public, instruite par le Premier ministre à la suite de l'affaire de détournement de fonds portant sur le compte PROSOC du Ministère en charge de l'action humanitaire. Sur une cible de deux mille (2 000) comptes, mille huit cent soixante-trois (1 863) ont été effectivement contrôlés, soit un taux de réalisation de 93,15 %.

En ce qui concerne les investigations, vingt-quatre (24) missions ont été réalisées contre quinze (15) de prévues, dégageant un taux d'exécution de 160%.

L'opération spéciale de contrôle des comptes et les missions d'investigations ont permis de quantifier des irrégularités financières d'un montant cumulé de deux milliards cinq cent quatorze millions six cent huit mille neuf cent quarante un (2 514 608 941) francs CFA, dont cinquante-cinq millions quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-douze (55 082 492) francs ont déjà fait l'objet de remboursement pendant le contrôle. La situation des irrégularités par nature est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Irrégularités financières globales par nature

Natures des irrégularités	Montant	Montant remboursé pendant le contrôle	Reste à rembourser
Pièces justificatives non produits	993 220 587	1 532 000	991 688 587
Déficit/Manquant	235 420 784	3 956 278	231 464 506
Dépenses inéligibles	130 371 077	145 000	130 226 077
Droits d'enregistrement non payés	196 532 610	353 400	196 179 210
Frais de rétributions indus	28 817 500	4 085 000	24 732 500
Indemnités de mission indues	132 470 810	8 930 340	123 415 470
Marchés fictifs	8 713 500	-	8 713 500
Non reversement de retenues opérées	28 698 154	15 225 314	13 472 840

Natures des irrégularités	Montant	Montant remboursé pendant le contrôle	Reste à rembourser
Pénalités de retard non liquidées	2 993 620	224 248	2 769 372
Ressources collectées non reversées	832 425	832 425	-
Retenues ARCOP non opérées	24 167 801	2 416 775	21 751 026
Retenues BIC non opérées	96 651 907	10 609 982	86 041 925
Retenues IUTS non opérées	93 891 328	-	93 891 328
Retenues libératoires non opérées	26 895 701	5 569 330	21 326 371
Salaires indus	494 280 237	-	494 280 237
Surfacturation sur les marchés	19 132 900	987 900	18 145 000
Autres irrégularités (frais de carburant, de transport et de communication indus)	1 518 000	214 500	1 303 500
TOTAL	**2 514 608 941**	**55 082 492**	**2 459 401 449**

Au titre du suivi des recommandations antérieures échues, cinquante-quatre (54) structures ont fait l'objet de suivi contre cinquante (50) de prévues, soit un taux de réalisations de 108%. Ces missions de suivi ont permis de constater le remboursement d'un montant de trois cent trente-sept millions huit cent cinq mille quatre cent un (337 805 401) francs CFA pour des irrégularités financières décelées de neuf cent vingt-deux millions huit cent cinquante-huit mille cinq cents (922 858 500) F CFA, soit un taux de recouvrement de 36,60 %.

En matière de lutte contre la corruption, trente-huit (38) sessions de sensibilisation contre vingt (20) de prévues ont été menées, soit un taux d'exécution de 190%. En outre, l'IGF a coordonné l'action des comités anti-corruption (CAC) du Ministère, organisé l'édition 2025 de la campagne annuelle de sensibilisation grand public dans huit (08) chefs-lieux de régions, et conduit une enquête sur la perception de la corruption auprès de quatre cent cinquante-cinq (455) usagers dans trois (03) régions, faisant ressortir un taux global de satisfaction de 90,69 % et un taux d'exposition jamais déclarée à un acte de corruption de 90,77 %.

INTRODUCTION

L'Inspection générale des finances (IGF), structure de contrôle administratif créée en octobre 1961 et initialement placée sous l'autorité de la Présidence de la République, constitue aujourd'hui une structure transversale rattachée au Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances. Elle contribue à la mise en œuvre du programme budgétaire 036 intitulé « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'État », dont elle assure la responsabilité.

L'Inspection générale des finances, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté n°2025-0011/MEF/CAB/IGF du 20 janvier 2025 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'IGF, à son Plan de travail annuel 2025, ainsi qu'aux orientations définies dans la lettre de mission de l'Inspecteur général, veille au suivi de l'exécution de ses activités à travers l'élaboration et la production régulière de rapports d'activités.

Le présent rapport général annuel d'activités, s'inscrivant dans cette dynamique, présente une synthèse des actions conduites au cours de l'année 2025 et des résultats enregistrés en vue du renforcement de la bonne gouvernance et de l'amélioration de la gestion des deniers publics. Il s'articule autour des principaux points ci-après.

Première partie :	Présentation de l'Inspection générale des finances et du plan de travail annuel 2025 ;
Deuxième partie :	Bilan des activités de contrôles, d'audits et de suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures ;
Troisième partie :	Bilan des activités de lutte contre la corruption ;
Quatrième partie :	Bilan des activités de pilotage et des activités connexes.

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES ET DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025

Cette partie est consacrée à la présentation de l'Inspection générale des finances et de son Plan de travail annuel (PTA) 2025.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES

Ce chapitre rappelle les attributions de l'Inspection générale des finances, son organisation, sa vision et ses valeurs ainsi que les moyens ayant servi à la mise en œuvre des activités de l'année 2025.

I.1. Attributions

L'Inspection générale des finances a pour mission d'une part, d'assurer l'audit et le contrôle de toutes les structures de l'Etat et de ses démembrements, et plus largement toutes les structures qui reçoivent, détiennent ou gèrent des deniers publics et d'autre part de mener la lutte contre le faux, la fraude et la corruption.

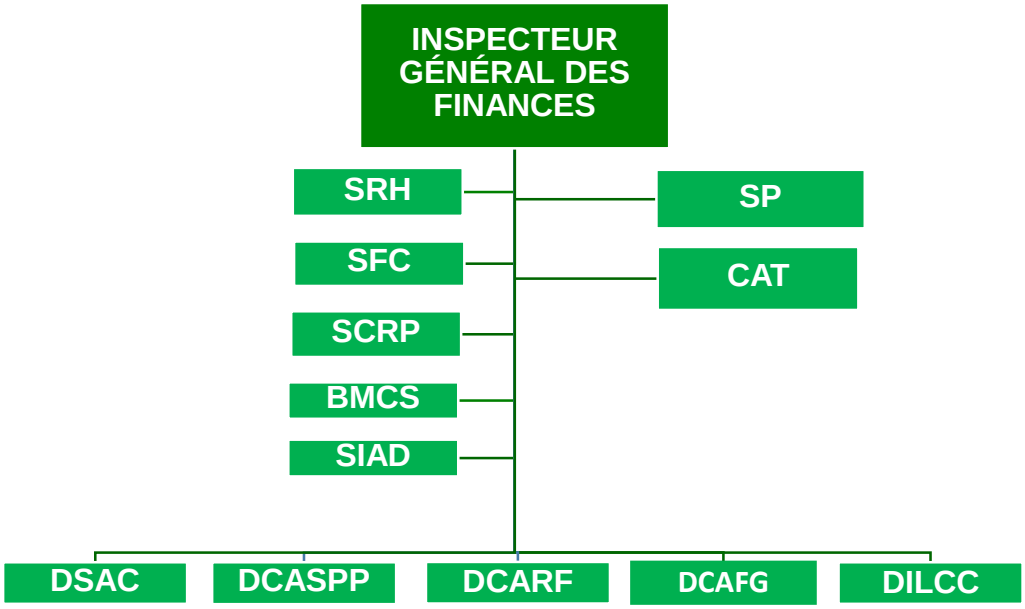
Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°2025-0011/MEF/CAB/IGF du 20 janvier 2025 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'IGF, elle est chargée :

- **d'assurer l'évaluation des dispositifs de contrôle interne au sein des départements ministériels et des institutions ;**
- **d'assurer la coordination de la fonction d'audit financier à l'échelon gouvernemental ;**
- **d'assurer l'audit de performance des programmes budgétaires ou des entités publiques ;**
- **de contrôler la gestion financière et comptable de l'Etat, des collectivités territoriales et de toutes les administrations civiles et militaires ;**
- **de contrôler la gestion financière et comptable des programmes budgétaires, des projets et programmes de développement, des établissements publies, des entreprises publiques et de toutes les entreprises dans lesquelles l 'Etat possède des participations ;**
- **de contrôler la gestion des recettes publiques ;**
- **de contrôler la gestion financière et comptable des organisations privées qui reçoivent, détiennent ou gèrent des deniers publics ;**
- **de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de lutte contre le faux, la fraude et la corruption au sein du département et des autres structures publiques ;**
- **de mener des études, évaluations, enquêtes et investigations en matière de finances publiques ;**
- **de coordonner la lutte contre le faux, la fraude et la corruption au sein du département ;**
- **de coordonner les activités des inspections techniques des directions générales du département ;**
- **de suivre la mise œuvre des recommandations issues des audits, contrôles et investigations antérieurs ;**
- **d'apporter un appui aux autres corps de contrôle ainsi qu'aux autres structures publiques ;**

- **d 'appuyer l'élaboration des projets de lois, de décrets et d'arrêtés ou tout autre document ayant une répercussion sur les finances publiques ;**
- **de susciter ou proposer des réformes en matière de finances publiques ;**
- **de promouvoir les bonnes pratiques en matière de finances publiques.**

I.2. Organisation

L'Inspection générale des finances est placée sous l'autorité d'un Inspecteur général des finances qui a rang de Secrétaire général de ministère. L'Inspecteur général est assisté par des Chargés d'appui, de Chefs de département et de Chefs de services. L'IGF est organisée comme suit :



Le Secrétariat particulier (SP) de l'Inspecteur général et la Cellule d'appui technique (CAT) constituent le cabinet de l'Inspecteur général.

Le Service des ressources humaines (SRH), le Service financier et comptable (SFC), le Service de la communication et des relations publiques (SCRP), le Bureau comptable matières secondaire (BCMS) et le Service de l'informatique, des archives et de la documentation (SIAD) forment les services d'appui.

Les départements sont :

- le Département du contrôle et de l'audit des régies financières (DCARF) ;
- le Département du contrôle et de l'audit des finances générales (DCAFG) ;
- le Département du contrôle et de l'audit des structures du parapublic et du privé (DCASPP) ;
- le Département des études, du suivi et de l'appui conseil (DSAC) ;

- le Département des investigations et de la lutte contre la corruption (DILCC).

L'Inspection générale des finances occupe trois (03) bâtiments dont deux (02) au siège et un (01) bâtiment, en location.

I.3. Vision et valeurs de l'Inspection générale des finances

La vision de l'Inspection générale des finances est d'être une structure de contrôle de l'ordre administratif de référence dont la compétence et le professionnalisme contribuent efficacement à l'assainissement de la gestion des finances publiques et à la promotion de la bonne gouvernance.

Cette vision est soutenue par les valeurs ci-après :

- l'intégrité ;
- l'objectivité ;
- la confidentialité ;
- la compétence ;
- l'indépendance ;
- l'esprit d'équipe ;
- la confraternité ;
- le conseil.

I.4. Moyens de l'Inspection générale des finances

La conduite des activités de l'Inspection générale des finances au titre de l'exercice 2025 a requis la mobilisation de ressources humaines, financières et matérielles.

I.4.1. Moyens humains

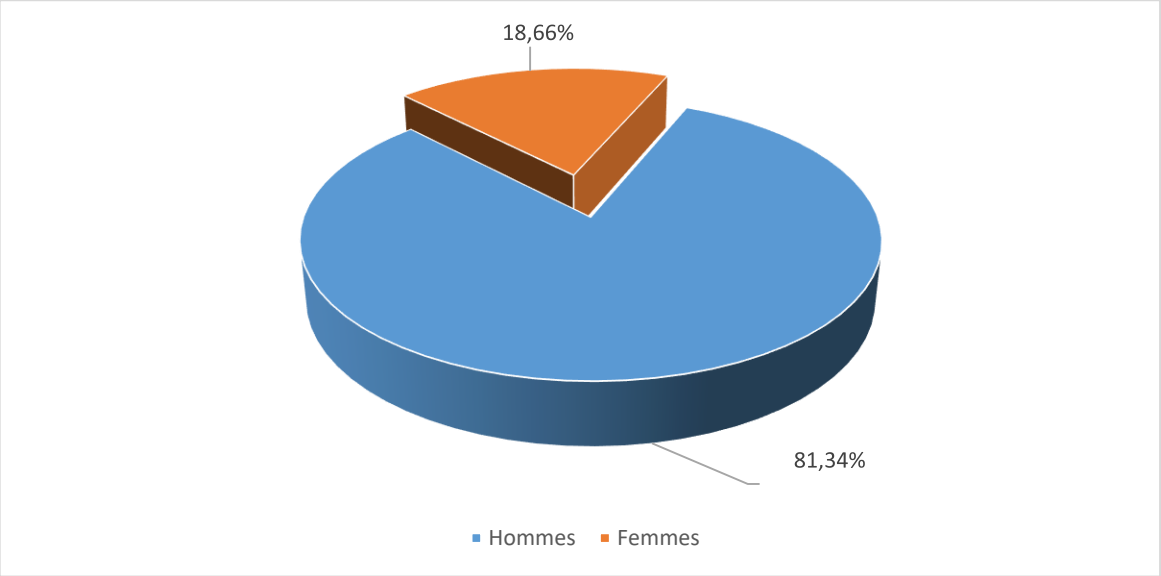
Au cours de l'année 2025, l'Inspection générale des finances a disposé d'un effectif total de quatre-vingt-quinze (95) agents dont vingt (20) femmes répartis comme suit :

- soixante-quinze (75) Inspecteurs des finances provenant de cinq emplois dont vingt-huit (28) Administrateurs des services financiers, un (01) Conseiller des affaires économiques, vingt-quatre (24) Inspecteurs des impôts, vingt (20) Inspecteurs du Trésor et deux (02) Inspecteurs divisionnaires des Douanes ;
- vingt (20) Agents d'appui composés d'un (01) Inspecteur du Trésor, d'un (01) Contrôleur des services financiers, d'un (01) Adjoint des services financiers, d'un (01) Contrôleur du Trésor, d'un (01) Agent de recouvrement du Trésor, d'une (01) Assistante en gestion des ressources humaines, d'un (01) Adjoint en gestion des

ressources humaines, d'un (01) Assistant en Science et Technique de l'Information et de la Communication, de trois (03) Secrétaires, d'une (01) Aide archiviste, de deux (02) Agents de liaison et de six (06) Chauffeurs.

En 2025, la proportion par sexe des inspecteurs des finances est respectivement de 18,66% pour les femmes et de 81,34% pour les hommes comme illustrée par la figure ci-dessous.

Figure 1 : Répartition des inspecteurs de finances par sexe (en pourcentage)



Il convient de souligner qu'au cours de l'année 2025, l'IGF a enregistré douze (12) départs dont onze (11) inspecteurs des finances et un (01) agent d'appui. Elle a également constaté l'arrivée de vingt-deux (22) agents composés de seize (16) inspecteurs des finances et de six (06) agents d'appui.

I.4.2. Moyens matériels

Les principaux moyens matériels de l'IGF sont relatifs au parc automobile et aux matériels informatiques et bureautiques.

Concernant le parc automobile, l'IGF disposait au 31 décembre 2025 de treize (13) véhicules dont un (01) en mauvais état.

Quant aux matériels informatiques et bureautiques, ils sont composés entre autres d'ordinateurs de bureau all in one, d'ordinateurs portables, d'imprimantes, de scanners, de vidéo projecteurs et copieurs de moyenne et grande capacité.

I.4.3. Moyens financiers

Les consommations budgétaires relatives à l'exécution des activités du PTA et les différentes acquisitions se sont élevées à cinq cent trente-trois millions deux cent

cinquante-huit mille trois cent trente-neuf (533 258 339) francs CFA hors charges salariales.

CHAPITRE II : PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2025

Ce chapitre décrit le processus d'élaboration du Plan de travail annuel 2025 avant de s'appesantir sur son contenu.

II.1. Processus d'élaboration du Plan de travail annuel 2025

En application des dispositions du décret n°2003-266/PRES/PM/MFPRE du 27 mai 2003 portant normes d'élaboration des programmes et rapports d'activités des structures de l'administration publique, l'Inspection générale des finances (IGF) établit, chaque année, un Plan de travail annuel (PTA) assorti d'un cadre de résultats.

Les activités programmées dans ce cadre procèdent du Plan intégré de contrôle et d'audit des structures de contrôle du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective (PICA-SC/MEFP), ainsi que de la lettre de mission 2025 de Monsieur l'Inspecteur général des finances. Elles s'inscrivent, par ailleurs, dans la dynamique de mise en œuvre du programme budgétaire 036 intitulé « Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'État ».

Le processus d'élaboration du PTA 2025 a suivi les étapes suivantes :

- l'élaboration d'une matrice des actions 2025-2027 assortie d'un cadre de résultats par les chargés d'appui technique en collaboration avec les départements et services ;
- la validation du projet du PTA 2025 en réunion de direction sous la supervision de l'Inspecteur général ;
- la révision du PTA par la prise en compte du contenu de la lettre de mission de l'Inspecteur Général déclinée dans la correspondance n°2025-0005/MEFP/SG/DDII du 10/04/2025.

II.2. Plan de travail annuel 2025

Le plan de travail 2025 de l'IGF regroupe les activités de contrôles, d'audit, de lutte contre la corruption, de suivi des recommandations, ainsi que les activités de pilotage.

Le PTA 2025 révisé de l'IGF est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Plan de travail annuel révisé 2025

N°	Actions / Activités	Principaux extrants attendus en 2025	Programmation physique 2025				Programmation financière
			T1	T2	T3	T4	
1	Contrôler la gestion financière et comptable des institutions et autorités administratives indépendantes	2 000 comptes de dépôt sont contrôlés	X	X	X	X	300 000 000
2	Assurer l'élaboration des rapports annuels	Le rapport général annuel d'activités n-1 de l'IGF est élaboré et la demande de publication sur le site Web du ministère est faite		X			1 250 000
		Le rapport annuel n-1 du PICA/SC/MEF est élaboré			X		2 250 000
3	Elaborer les rapports trimestriels sur les délais de traitement des dossiers de l'IGF	Quatre (04) rapports trimestriels sur les délais de traitement des dossiers de l'IGF sont élaborés	X	X	X	X	PM
4	Tenir les cadres de concertation statutaires de l'IGF	Au moins dix (10) réunions mensuelles de direction et une (01) Assemblée Générale sont tenues	X	X	X	X	PM
5	Suivre la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles et des audits antérieurs des structures	Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles et des audits antérieures de 50 structures est réalisé	X	X	X	X	4 500 000
6	Réaliser des missions d'investigations	Quinze (15) missions d'investigations sont réalisées	X	X	X	X	35 000 000
7	Organiser des sessions de sensibilisation sur la corruption au profit des agents dans les structures du MEF	Vingt (20) sessions de sensibilisation sur la corruption sont organisées au profit agents des structures du MEF			X	X	7 500 000
8	Réaliser une enquête de satisfaction auprès des usagers et partenaires sur les prestations offertes et sur la perception de la corruption au sein du MEF	Une enquête de satisfaction auprès des usagers et partenaires dans trois (03) régions sur les prestations offertes et sur la perception de la corruption au sein du MEF sont réalisées			X		13 106 000
9	Organiser la campagne annuelle de sensibilisation sur la corruption au profit des usagers des structures du MEF	La campagne annuelle de sensibilisation sur la corruption au profit des usagers des structures du MEF est organisée dans sept (07) régions			X	X	20 000 000
TOTAL							**383 606 000**

Source : Equipe de rédaction du RGAA

DEUXIEME PARTIE :
BILAN DES ACTIVITES DE CONTROLES, D'AUDITS ET DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Cette deuxième partie présente les activités exécutées en matière de contrôle et d'audit, ainsi que du suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures

Il s'agit :

- de l'opération spéciale de contrôle des comptes de dépôts de fonds ;
- de l'audit des comptes de dépôts ouverts à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) ;
- des missions d'investigations/ activités sur saisine ;
- des mission de suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures.

CHAPITRE I : OPERATION SPECIALE DE CONTROLE DES COMPTES DE DEPOTS

L'opération spéciale de contrôle des comptes de dépôts s'inscrit dans la dynamique de l'engagement du Gouvernement de mettre fin aux dysfonctionnements dans l'Administration publique. A cet effet, le Ministre de l'économie et des finances, a instruit l'Inspection générale des finances de procéder au contrôle général des comptes de dépôts du Trésor avec comme objectif général de s'assurer de la bonne gestion des comptes de dépôts conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de l'opération spéciale de contrôle des comptes de dépôts a nécessité la prise de dispositions particulières et la mobilisation de ressources humaines, financières et logistique, importantes.

Au titre des ressources humaines, cent soixante-cinq (165) auditeurs (Inspecteurs des finances et inspecteurs techniques des directions générales du Ministère de l'économie et des finances (DGTCP, DGI, DGCMEF, DGD et DGB) ainsi que les inspecteurs vérificateurs des Trésoreries régionales ont été mobilisés pour la réalisation des différentes missions.

L'opération spéciale de contrôle a bénéficié, en outre, de l'engagement de la Direction informatique du Trésor (DIT), des services d'appui de l'IGF (SCRP, SFC, SIAD, BCMS, SRH, SP) et de l'accompagnement des Secrétaires généraux des ministères et institutions et des Gouverneurs des régions.

En termes de logistique, une dizaine de véhicules de service des différentes structures du Ministère de l'économie et des finances ont été mobilisés. En outre, un moyen aérien a été mis à contribution pour le déploiement des équipes de mission dans la région du Liptako.

S'agissant du dispositif organisationnel, en vue de la bonne prise en charge de l'opération de contrôle, l'Inspection générale des finances a mis en place :

- une équipe technique chargée de l'élaboration du plan d'orientation, des termes de référence et des feuilles de couverture des missions ainsi que de la planification des missions, la constitution des équipes de contrôle et du portefeuille des comptes ;
- un comité de pilotage chargé d'une part de valider les documents de travail et la programmation des missions et d'autre part d'assurer la supervision et la revue qualité des rapports de contrôle.

Le contrôle général des comptes de dépôts a été planifié suivant les critères de risque et en tenant compte de la cible de deux mille (2 000) comptes annoncé par le Chef du Gouvernement devant l'Assemblée Législative de Transition.

Le contrôle des comptes de dépôts au Trésor a visé toutes les administrations au niveau central et au niveau déconcentré.

Il a couvert les gestions 2023, 2024 et du 1er janvier à la date de début des missions en 2025 et quatre domaines, le contrôle interne, la tenue de la comptabilité, les opérations de trésorerie et les opérations budgétaires.

Ce chapitre présente le dispositif mis en place, la situation des comptes de dépôts contrôlés, les irrégularités financières décelées et les principales faiblesses relevées assorties de recommandations.

I.1. Situation des comptes de dépôts contrôlés

Sur une cible de deux mille (2 000) comptes instruite par Son Excellence Monsieur le Premier ministre, le nombre de comptes contrôlés au 31 décembre 2025 est de mille huit cent soixante-trois (1 863) soit un taux d'exécution de 93,15%.

La répartition des comptes contrôlés se présente dans le tableau ci-dessous.

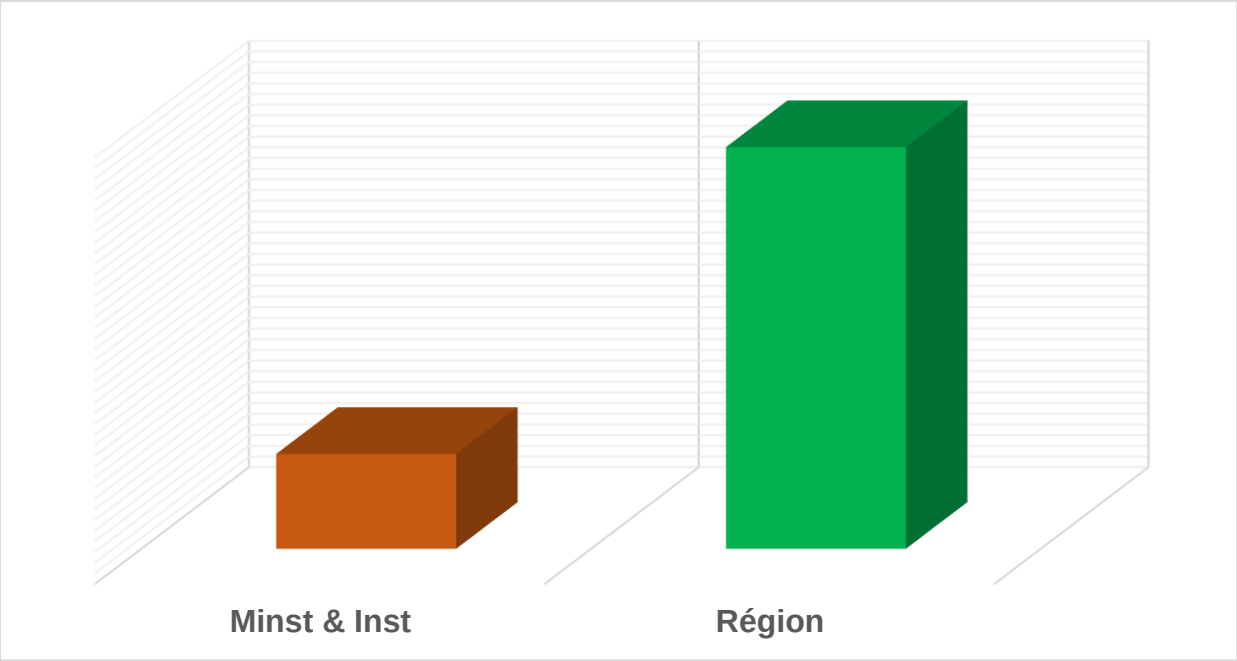
Tableau 3: Répartition des comptes contrôlés par zone de contrôle

N°	ZONE DE CONTROLE	NBRE DE COMPTES CONTROLES			RECETTES	DEPENSES
		Comptes mouvementés	Comptes non mouvementés	Total		
1	Niveau central des Ministères et Institutions	203	153	356	618 456 210 237	711 062 671 318
2	KADIOGO	218	83	301	54 252 942 809	54 538 711 304
3	NAKAMBÉ	55	60	115	11 454 218 618	11 053 419 604
4	KOULSÉ	41	67	108	9 739 380 723	9 323 782 363
5	NANDO	116	33	149	12 724 751 801	11 454 694 990
6	NAZINON	56	28	84	5 609 598 206	5 599 574 307
7	BANKUI	71	36	107	25 093 045 698	27 304 596 809
8	TANNOUNYAN	43	20	63	9 574 855 589	9 057 681 702
9	GUIRIKO	122	41	163	23 445 783 140	20 957 374 458
10	OUBRI	70	67	137	10 263 569 131	9 272 746 366
11	GOULMOU	53	33	86	21 380 504 506	20 654 764 096
12	YAADGA	41	15	56	11 621 072 345	10 556 109 515
13	DJORO	43	18	61	8 217 703 185	8 069 278 010
14	LIPTAKO	55	22	77	13 179 990 868	11 570 997 598
Total		**1187**	**676**	**1863**	**835 013 626 856**	**920 476 402 440**

Source : Construit à partir de données des rapports

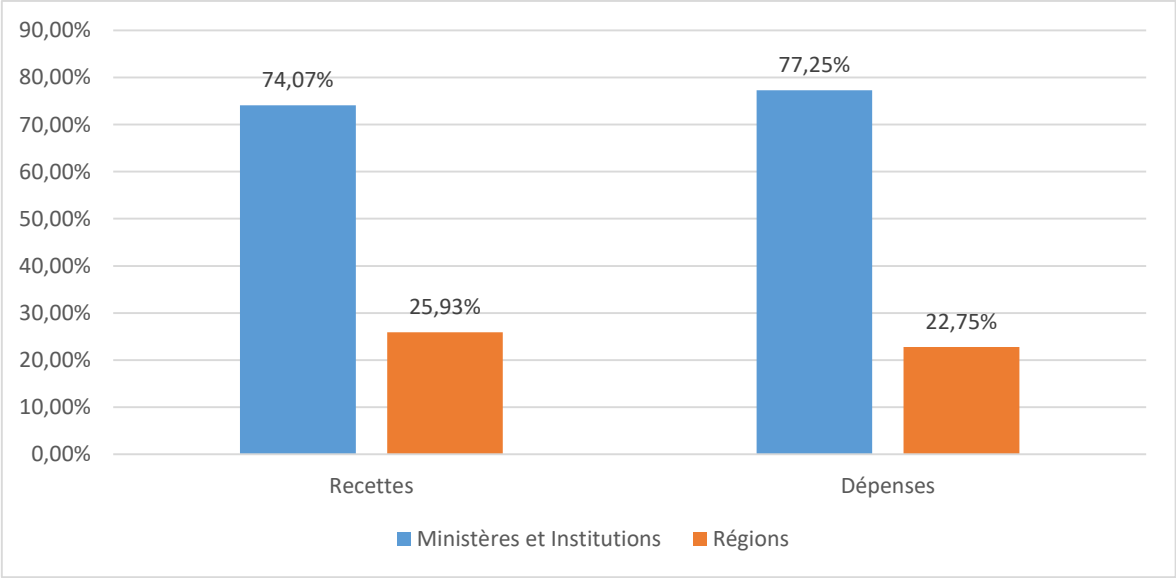
Sur les 1863 comptes contrôlés, les comptes ouverts au profit des régions sont au nombre de mille cinq cent sept (1507) et constituent la majorité (graphique nº1), soit une proportion de 89,7%. Cependant, en termes de mouvements de recettes et de dépenses, le niveau central des ministères et institutions vient en tête avec respectivement des proportions de 74,07% et 77,25% (graphique nº2).

Graphique 1 : Nombre de comptes contrôlés



Source : RGAA 2025

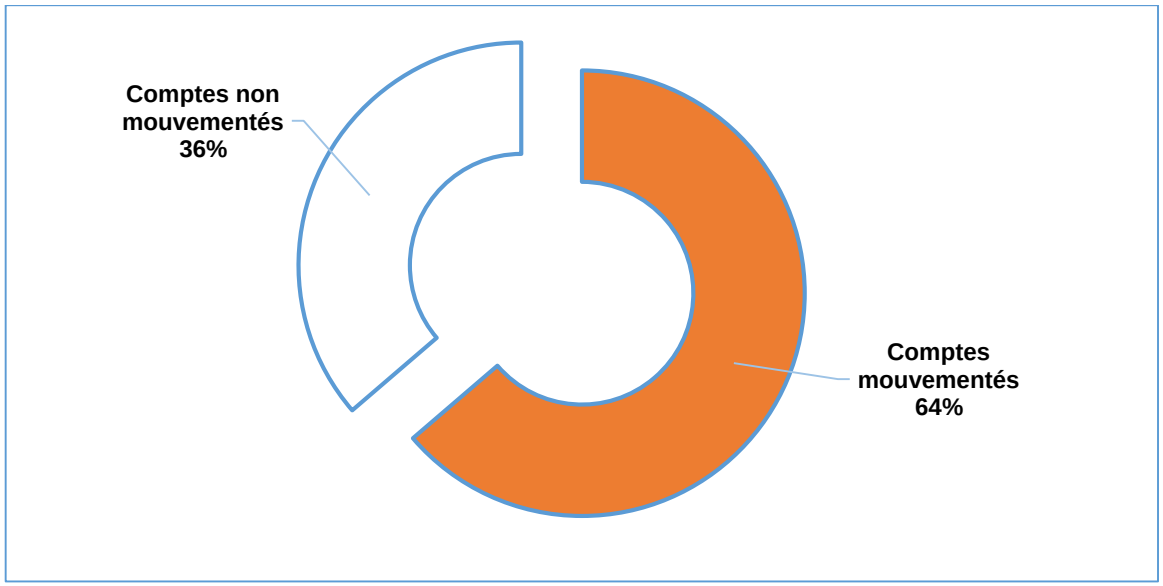
Graphique 2 : Répartition des comptes contrôlés selon le poids relatif en recettes et dépenses par ministères/institutions et par Régions



Source : Construit à partir de données des rapports

Par ailleurs, les comptes contrôlés non mouvementés occupent une place non négligeable avec un poids de 36%.

Figure 2: Répartition des comptes contrôlés selon l'état mouvementé ou non



Source : Construit à partir de données des rapports

I.2. Irrégularités financières décelées

L'opération spéciale de contrôle des comptes de dépôt a révélé des irrégularités financières d'un montant global d'un milliard deux cent cinquante-huit millions sept cent quatre mille deux cent cinquante-six (1 258 704 256) francs CFA dont cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille sept cent soixante-seize (53 337 776) FCFA ont fait l'objet de remboursement pendant la procédure de contrôle. Ces irrégularités concernent deux cent quarante-neuf (249) comptes et sont réparties par nature conformément au tableau ci-après.

Tableau 4 : Irrégularités financières par nature

Nature des irrégularités	Montant	Montant remboursé lors du contrôle	Reste à rembourser
Absence de pièces justificatives	306 992 797	1 532 000	305 460 797
Déficit/Manquant	234 775 316	3 310 810	231 464 506
Dépenses inéligibles	129 898 077	145 000	129 753 077
Droits d'enregistrement	195 853 568	353 400	195 500 168
Frais de rétributions indus	25 782 500	3 210 000	22 572 500
Indemnités de mission indues	122 714 310	8 930 340	113 658 970
Marchés fictifs	8 713 500	-	8 713 500
Non reversement de retenues opérées	17 862 154	15 225 314	2 636 840
Ressources collectées non reversées	832 425	832 425	-
Retenues ARCOP non opérées	19 421 140	2 416 775	17 004 365
Retenues BIC non opérées	89 481 036	10 609 982	78 871 054
Retenues IUTS non opérées	93 891 328	-	93 891 328
Retenues libératoires non opérées	9 680 205	5 569 330	4 110 875
Surfacturation	1 407 900	987 900	420 000

Nature des irrégularités	Montant	Montant remboursé lors du contrôle	Reste à rembourser
Autres irrégularités (frais de carburant, de transport et de communication indus)	1 398 000	214 500	1 183 500
TOTAL	**1 258 704 256**	**53 337 776**	**1 205 241 480**

Par ailleurs, le contrôle des comptes a permis de relever l'existence des marchés et des rétributions non soumis aux retenues fiscales et/ou à la redevance ARCOP respectivement pour un montant d'un milliard six cent neuf millions huit cent quarante un mille six cent sept (1 609 841 607) francs CFA et de deux cent huit millions cinq cent quarante un mille quatorze (208 541 014) francs CFA.

I.3 Faiblesses et recommandations majeures issues du contrôle des comptes

Les principales faiblesses dans la gestion des comptes de dépôts assorties de recommandations par domaine de contrôle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Principales faiblesses et recommandations issues du contrôle des comptes

N°	Principales faiblesses	Recommandations
Contrôle interne		
1	Problèmes d'organisation et de cadre juridique des comptes (absence d'autorisation d'ouverture, absence d'autorisation pour recevoir des fonds de partenaires, inadéquation du profil, absence de textes spécifiques)	Renforcer les capacités des gestionnaires en matière d'archivage
		Régulariser la situation des comptes (demande d'ouverture, convention bancaire)
		Soumettre des requêtes au ministre des Finances pour autorisation de recevoir des fonds de partenaires
		Proposer une révision des textes pour mieux définir le profil des régisseurs
		Élaborer et adopter les textes manquants (caisses de menues dépenses, dépenses spécifiques)
2	Non-respect des obligations légales fondamentales (absence de prestation de serment, de cautionnement, dépassement d'intérim, cumul de fonctions)	Mettre en place un système d'information ou un dispositif de suivi (cautionnement, serment, fin d'intérim)
		Saisir les tribunaux pour la prestation de serment
		Soumettre des requêtes pour nomination formelle par arrêté du ministre des Finances
		Nommer des agents distincts pour les fonctions incompatibles
Tenue de la comptabilité		
3	Carences dans la comptabilité et le contrôle interne (non-tenue des livres, absence d'enregistrement chronologique, défaut de supervision,	Renforcer les capacités par des formations et stages pratiques
		Assurer la supervision et la vérification régulière par le comptable de rattachement
		Tenir à jour tous les livres comptables exigés

N°	Principales faiblesses	Recommandations
	absence de rapprochements, mauvais archivage)	Produire mensuellement les états de rapprochement
		Améliorer le système d'archivage
Opérations budgétaires		
4	Infractions fiscales et non-respect des règles de dépenses publiques (non-retenue à la source BIC/libératoire, absence de reversement ARCOP, achats sans contrat, missions irrégulières, non-reversement des reliquats)	Mettre en place un dispositif d'information et de vulgarisation des mesures fiscales
		Opérer systématiquement les retenues à la source (BIC, libératoire) et la redevance ARCOP
		Prendre attache avec les services fiscaux pour régulariser les sommes non reversées
		Émettre des ordres de recettes contre les gestionnaires défaillants
		Respecter les procédures des marchés publics
		Reverser les reliquats des avances au plus tard le 31 décembre
		Renforcer les capacités des gestionnaires

Source : Equipe de rédaction du RGAA

CHAPITRE II : AUDIT DES COMPTES DE DEPOTS OUVERTS A LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE (DGTCP)

Dès l'entame du contrôle général, en 2025, l'Inspection générale des finances (IGF) a procédé à l'audit de la gestion des comptes de dépôts ouverts à la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

L'objectif général était d'examiner la conformité de la gestion des comptes de dépôts ouverts à la DGTCP avec les textes réglementaires en vigueur et de proposer des solutions pour améliorer leur gestion future dans le respect de la fonction bancaire du Trésor désormais assurée par la BDT.

De manière spécifique, l'audit visait à examiner la conformité du processus d'ouverture et de gestion des comptes avec les textes en vigueur, analyser le processus d'approvisionnement des comptes de dépôts par des décisions de déblocages afin de mesurer leur impact sur l'exécution du budget général et sur la trésorerie de l'Etat. Ce processus d'analyse devant aboutir à la formulation de recommandations aux fins de contribuer à une meilleure gestion desdits comptes par la BDT.

L'audit a été réalisé par une équipe pluridisciplinaire composée d'Inspecteur des finances, d'Inspecteurs techniques des Impôts, du Trésor, de la DGCMEF et d'un informaticien de la DIT et a concerné la gestion des exercices 2020 à 2024.
Il s'est déroulé autour des points de contrôle suivants :

- l'examen du processus d'ouverture des comptes de dépôts ;
- l'examen du processus de gestion des comptes ;
- l'analyse de l'impact des déblocages de fonds sur la gestion de la trésorerie ;
- l'évaluation du dispositif de contrôle interne.

Ce chapitre présente la configuration des comptes de dépôts du Trésor, ainsi que les principales insuffisances constatées et les recommandations formulées.

II.1. Configuration des comptes de dépôts du Trésor

Se basant sur les résultats de l'étude, le champ retenu pour l'audit a concerné « les comptes des services administratifs ». Sur quatre mille quatre cent sept (4 407) comptes administratifs ouverts dans les livres de la Banque de dépôts du Trésor (BDT)

à la date de passage de la mission, trois mille neuf cent quatre-vingt-huit (3 988) comptes sont toujours fonctionnels et quatre cent dix-neuf (419) comptes clôturés (inactifs).

Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces comptes par correspondant.

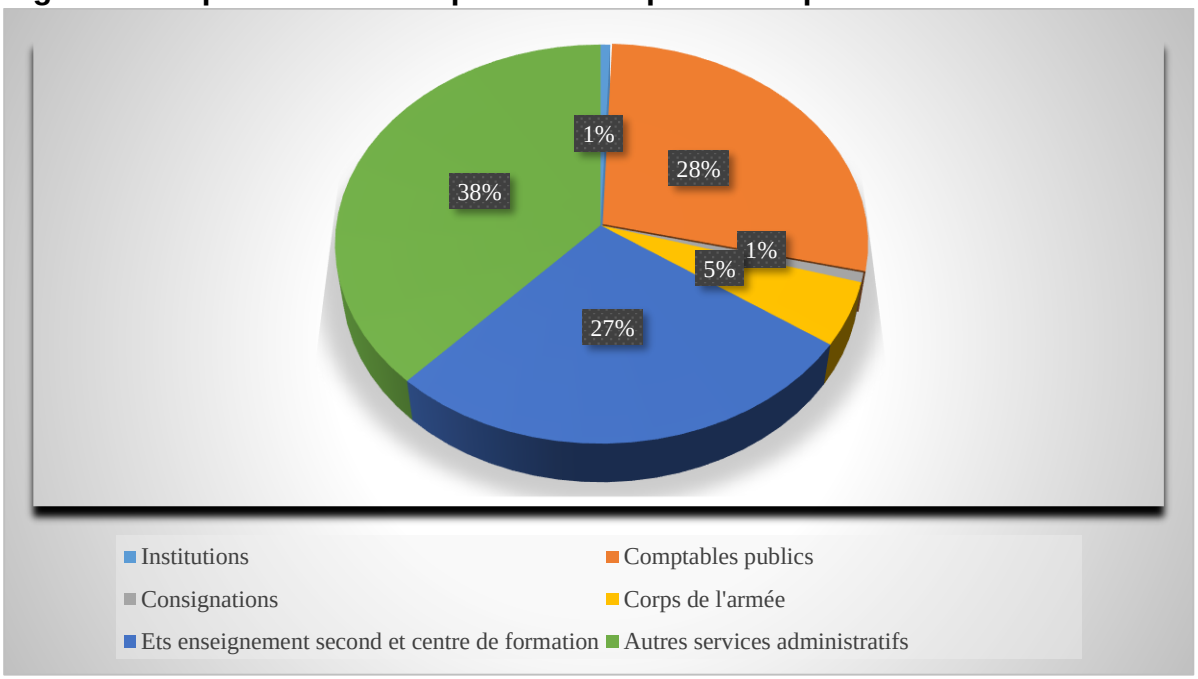
Tableau 6 : Situation des comptes par correspondant

Comptes			Nombre		
Séries	**Sous séries**	**Libellé**	**Actif**	**Inactif**	**Total**
443	51	Institutions	20	8	28
443	52	Comptables publics	1159	80	1 239
443	53	Consignations	33	1	34
443	54	Corps de l'armée	209	17	226
443	55	Etablissements d'enseignement secondaire et centre de formation	1148	54	1 202
443	59	Autres services administratifs	1419	259	1 678
Total			**3 988**	**419**	**4 407**

Source : Equipe de rédaction du RGAA

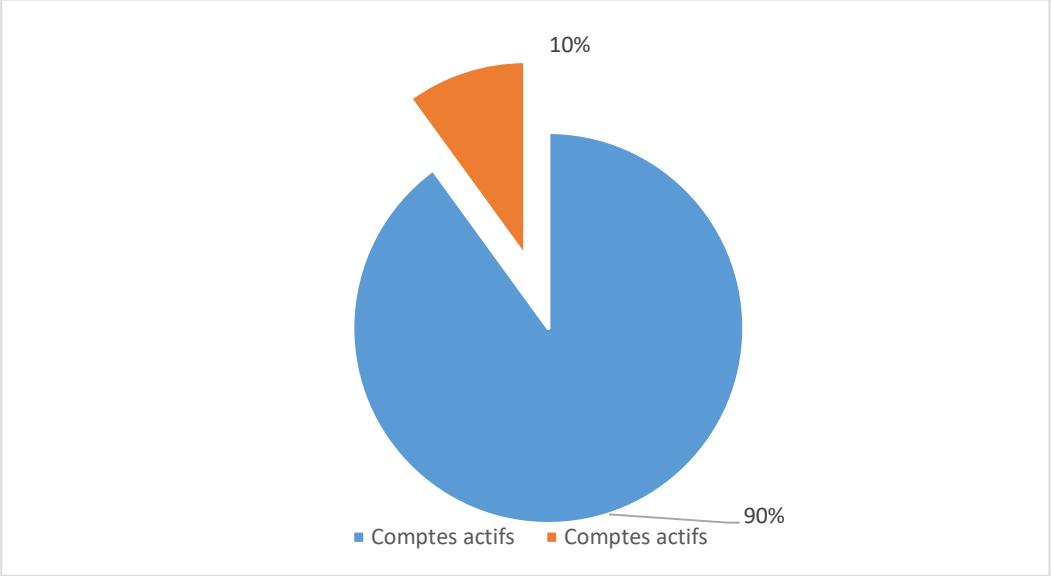
Sur les quatre mille quatre cent sept (4 407) comptes audités, les comptes ouverts au profit des autres services administratifs, au nombre de mille six cent soixante-dix-huit (1 678) constituent la majorité, avec une proportion de 38%, suivis des comptables publics au nombre de mille deux cent trente-neuf (1 239) avec un poids de 28% (figure 3).

Figure 3: Proportion des comptes audités par correspondant



Selon leur état, les comptes actifs sont majoritaires avec une part de 90% (figure 4). Un montant de seize mille quatre cent cinq milliards quatre cent quarante-deux millions quatre cent cinquante-huit mille six cent un (16 405 442 458 601) francs CFA de fonds a été débloqué au profit de ces comptes sur la période, sous revue.

Figure 4: Proportion des comptes contrôlés selon l'état actif ou non



Par ailleurs, au 31 décembre 2024, l'audit a dénombré cent seize (116) comptes à soldes débiteurs. Le solde global de ces comptes est de trois cent trente et un milliards sept cent douze millions cinq cent sept mille quatre cent quatre-vingt-deux (331 712 507 482) francs CFA.

La situation détaillée desdits soldes est expliquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Situation des comptes à soldes débiteurs par sous-série au 31/12/2024

Sous série de compte	Nombre de comptes	Soldes des comptes	Libellés
44351	1	-1 250	Institutions
44352	31	-70 758 841 023	Comptables publics
44354	6	-179 762 475 608	Comptes de l'armée
44355	18	-3 827 980	Etablissements Publics
44359	60	-81 187 361 621	Autres services publics
Total	**116**	**-331 712 507 482**	

Source : Base des données SGDF

En effet, prévu dans la réglementation comme une exception, le montant des soldes anormaux ou débiteurs a atteint des niveaux inquiétants. Il ressort que quatre (04) principaux groupes occupent une place importante dans ces comptes :

- les avances de trésorerie accordées à l'armée dans les comptes de la DACA/ACTIONS SPÉCIFIQUES ;
- les crédits TVA initiés au profit des services de la Direction générale des Impôts (DGI) et de la Direction générale des Douanes (DGD) dans les comptes RA-Remboursement de crédit TVA et Apurement arriérés crédit TVA sans prévision des crédits nécessaires par la Direction générale du budget (DGB) ;
- les avances de trésorerie faites au profit du ministère en charge des sports dans le cadre des compétitions sportives hors du pays dans le compte (MANIFESTATIONS SPORTIVES) ;
- les subventions aux hydrocarbures dans les comptes arriérés subvention hydrocarbure/SONABHY et ORYX BF/Subvention hydrocarbures fait au profit de la SONABHY.

II.2. Faiblesses et recommandations majeures issues de l'audit des comptes

Les principales insuffisances relevées ainsi que les recommandations formulées, sont présentées par point de contrôle dans le tableau ci-après.

Tableau 8: Principales faiblesses et recommandations

N°	Insuffisances/ Faiblesses	Recommandations
I Processus d'ouverture des comptes		
1	Insuffisance de l'archivage des dossiers des clients	Mettre à jour tous les dossiers de comptes ouverts dans les livres de la BDT
		Définir des critères de classification et de codification des archives des clients de la BDT.
2	Ouverture de comptes sans dossiers	Respecter les dispositions du décret n°2024-174/ PRES-TRANS/PM /MEFP
		Mettre fin aux ouvertures de comptes sans lettre de demande d'ouverture de compte et d'autorisation.
		Relire le décret n°2024-174/PRES-TRANS/PM/MEFP du 04 mars 2024, portant gestion des comptes de dépôts de fonds au Trésor Public
3	Non précision sur les demandes et les autorisations d'ouverture de compte des dépenses éligibles, de l'origine des ressources et de la durée de vie du compte	Respecter les dispositions de l'article 7 du décret n°2024-174 PRES-TRANS/PM/MEFP ;
		Impliquer le Contrôleur financier dans le processus de demande d'ouverture des comptes de dépôts au profit de services administratifs

N°	Insuffisances/ Faiblesses	Recommandations
4	Non encadrement des natures économiques de dépenses éligibles sur les déblocages de fonds à l'image des dépenses éligibles aux régies d'avances	Prendre un texte règlementaire encadrant les dépenses éligibles sur déblocage de fonds
5	Non-respect des articles 6 et 13 du décret n°2024-174/PRES-TRANS/PM/MEFP relatif à la signature de convention d'ouverture de compte	Formaliser un canevas type de convention d'ouverture, de fonctionnement et de clôture de comptes de dépôts de fonds
		Procéder à la signature régulière des conventions de comptes avec les correspondants
		Prendre des dispositions pour régulariser la signature de convention d'ouverture de compte avec tous les titulaires de comptes dans les livres de la BDT
6	Contradiction entre l'article 47 du décret n°2023-808/PRES-TRANS/PM/MEFP du 05/07/2023 portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et des régies d'avances de l'Etat et des autres organismes publics et l'article 7 du décret n°2024-174/PRES-TRANS/PM/MEFP du 14/03/2024 portant gestion des comptes de dépôts au Trésor7	Relire le décret n°2024-174/PRES-TRANS/PM/MEFP du 14/03/2024 pour le conformer à l'article 47 du décret n°2023-808/PRES-TRANS/PM/MEFP du 05 juillet 2023 portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et d'avances de l'Etat et des autres organismes publics
II Processus de gestion des comptes		
7	Mauvaise visibilité des signatures scannées liées aux comptes	Doter les services de la BDT de matériels adéquats pour le scannage des signatures des clients et renforcer les capacités des acteurs sur les techniques de scannage
		Prendre des dispositions pour empêcher l'exécution d'opérations par des gestionnaires dont l'intérim n'est pas valide
8	Non recueil systématique des spécimens de signature par une personne habilitée	Initier une note d'information à l'attention des usagers de la BDT sur les mesures de collecte des spécimens de signatures des usagers de la BDT sur les mesures de collecte des spécimens de signatures
9	Existence de plusieurs comptes dans une même structure à la signature d'un même gestionnaire	Sensibiliser les PTF sur la rationalisation des comptes ouverts au profit des structures administratives
		Procéder au regroupement des comptes ayant la même nature de dépense par gestionnaire
		Limiter le nombre de comptes à la signature d'un gestionnaire
10	Non formalisation ou codification du dispositif de gestion des chéquiers	Prendre un texte pour encadrer la gestion des chéquiers
		Prendre des dispositions pour tenir l'ordonnateur informé des chéquiers remis au gestionnaire
11	Non numérisation dans SGDF des actes et autres documents relatifs à la gestion du compte	Prendre un texte règlementaire définissant les actes à numériser
		Paramétrer dans SGDF la numérisation des actes et autres documents relatifs à la gestion des comptes

N°	Insuffisances/ Faiblesses	Recommandations
12	Erreurs d'imputations comptables	Elaborer un guide des tâches d'enregistrement des opérations au guichet
		Renforcer les capacités des opérationnels
		Renforcer le contrôle hiérarchique
		Assurer la maintenance des logiciels métiers
13	Récupérations tardives des opérations initiées dans CIE au profit des comptes de dépôt dans SGDF	Rendre automatique la récupération des opérations initiées dans CIE au profit des comptes de dépôt dans SGDF
		Renforcer le dispositif de contrôle interne à la validation des écritures dans CIE
14	Disparité dans les corrections des erreurs dans les Systèmes d'information (SGDF et CIE)	Elaborer un protocole de corrections des erreurs dans les Systèmes d'information (SGDF et CIE).
15	Absence de répertoire des incidents avec leurs schémas de traitement	Elaborer un texte règlementaire qui énumère les incidents liés aux opérations et leur schéma de traitement.
		Paramétrer les incidents et leurs motifs dans les systèmes d'informations
16	Surcharge de travail lié au nombre élevé de chèques positionnés par agent et par jour dans les guichets de la BDT à Ouagadougou	Accroitre le nombre de guichets de positionnement ou de « visa » de chèques
17	Existence d'un nombre important de chèques annulés après le positionnement	Elaborer un guide de tâches des opérations de guichets
		Renforcer les capacités des opérationnels.
18	Non-respect des délais de présentation et de validité du chèque Trésor positionné ou visé	Se conformer à l'article 103 alinéa 3 de la RGCP
19	Confusion des terminologies « Visa » et « Certification » dans l'instruction n°2024-004	Relire les paragraphes concernés de l'instruction n°2024-004/MEF/SG /DGTCP/BDT du 13/12/2024
20	Non prise en compte à ce jour des règles de découverts dans le système d'information	Implémenter les nouvelles contraintes de découvert dans le système d'information
21	Absence de dispositions réglementaires sur le mécanisme de régularisation des découverts autorisés aux correspondants du Trésor	Relire l'arrêté n°2024-0673/MEF/SG/DGTCP/BDT pour prendre en compte le mécanisme de régularisation des découverts
22	Absence de dispositif informant les mandataires des mouvements sur leurs comptes	Intégrer dans le SI le mécanisme d'alerte systématique des mandataires sur tout mouvement affectant leur compte
23	Nombre élevé de comptes dormants	Procéder au reversement des soldes au budget de l'Etat et à la clôture des comptes non mouvementés depuis plus de 10 ans (31/12/2014)
		Procéder à la clôture des comptes ouverts entre 1994 et le 31/12/2023 qui n'ont jamais fait l'objet de mouvements
		Clôturer les comptes non mouvementés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2022
24	Absence d'autorisation formelle du MEF ou du DGTCP pour des comptes à soldes débiteurs	Prendre des dispositions diligentes pour régulariser les comptes à soldes anormalement débiteurs
25		Prendre un acte règlementaire encadrant la gestion des comptes de dépôts des entités dissoutes

N°	Insuffisances/ Faiblesses	Recommandations
	Absence de dispositions règlementaires régissant la gestion des comptes des institutions dissoutes	Procéder au reversement des soldes au budget de l'Etat et à la clôture des comptes d'institutions dissoutes
26	Possibilité d'effectuer des opérations après la clôture des comptes	Revisiter le paramétrage de SGDF afin d'empêcher les mouvements sur des comptes après leur clôture
27	Difficulté de conciliation de soldes de comptes CIE et SGDF en fin d'exercice	Procéder à la conciliation automatique des comptes CIE et SGDF à chaque fin d'exercice
III Impact des déblocages de fonds sur la gestion de la trésorerie		
28	Utilisation abusive des déblocages de fonds	Mettre fin à l'exécution du budget « volet investissement » par déblocage de fonds et limiter spécifiquement leur objet à la prise en charge des activités ponctuelles et non répétitives en ce qui concerne les autres comptes administratifs (443.59)
29	Non reversement des reliquats des déblocages de fonds au profit des comptes de dépôts	Mettre fin aux autorisations accordées pour la réutilisation des fonds débloqués et inemployés
		Prendre les dispositions pour étendre l'obligation de reversement de solde en fin d'année au budget de l'Etat à tous les comptes des services administratifs
		Respecter les prescriptions des circulaires de clôture des opérations budgétaires en ce qui concerne le reversement des fonds débloqués non utilisés
		Evaluer la performance des ministères et institutions sur la base de l'exécution physique (service fait)
30	Impossibilité de procéder à des régulations des crédits budgétaires après l'exécution de déblocages de fonds pour faire face aux nouvelles priorités du gouvernement	Mettre en place un mécanisme de rétablissement des crédits budgétaires à travers un mandat d'annulation ou de réduction de déblocages de fonds en lieu et place de reversement en atténuation de dépenses.
31	Lignes budgétaires rendues liquides par décision de déblocage de fonds entrainant un accroissement des masses des crédits des comptes de dépôts sans lien avec une entrée réelle de trésorerie	Mettre fin aux déblocages de fonds au profit des comptes administratifs
32	Insuffisance du cadre réglementaire sur l'utilisation des fonds débloqués au profit des comptes administratifs	Relire l'arrêté n°2010-241/MEF/SG/DGB/ du 16/07/2010 et préciser entre autres les dépenses éligibles et l'obligation de vérification par les corps de contrôle
33	Pression de trésorerie en début d'année et en fin d'année	Limiter le nombre de modification des plans de déblocages de fonds et en fixer les périodes
		Revoir le mécanisme d'élaboration des plans de trésorerie en s'appuyant également sur les besoins de retraits des services administratifs
		Mettre fin aux autorisations accordées pour engager des déblocages de fonds à la clôture des opérations budgétaires de l'année.
34	Volume élevé des retraits en numéraire	Promouvoir l'utilisation des moyens électroniques de paiement
IV Evaluation du dispositif de contrôle interne.		

N°	Insuffisances/ Faiblesses	Recommandations
34	Absence de mécanisme formalisé et éprouvé de continuité des opérations critiques de BDT en cas de perturbations majeures : Cyberattaques, pandémies ou sinistres	Elaborer un plan de continuité des activités
35	Absence de code de déontologie spécifique de l'agent commis à la gestion des comptes de dépôt comme prévu à l'article 17 du décret n°2024-174	Elaborer un code de déontologie spécifique de l'agent commis à la gestion des comptes de dépôt tel que prévu à l'article 17 du décret n°2024-174

Source : Equipe de rédaction du RGAA

CHAPITRE III : MISSIONS D'INVESTIGATIONS/COMMANDEES

L'IGF a réalisé au cours de l'année 2025, vingt-quatre (24) missions d'investigations ou commandées par des partenaires financiers.

Les objectifs poursuivis par ces missions d'investigations sont de :

- procéder à des investigations aux fins de confirmer ou d'infirmer des soupçons de dissipations de fonds, de favoritisme dans le recrutement du personnel et dans l'attribution des marchés publics ainsi que de surfacturations ;
- s'assurer de l'effectivité du service fait ;
- s'assurer du respect des règles et procédures de passation, d'exécution et de paiement des marchés publics y compris ceux financés par les partenaires techniques et financiers ;
- vérifier le respect des règles et procédures d'exécution des dépenses ;
- vérifier le respect de la règlementation en vigueur sur les déblocages de fonds au profit de structures publiques ;
- s'assurer de l'éligibilité et de la régularité des dépenses ainsi que de la conformité des pièces justificatives y afférentes ;
- s'assurer de la tenue régulière de la comptabilité ;
- s'assurer que les entreprises bénéficiaires des exonérations fiscales prévues par le code des investissements du Burkina Faso respectent en contrepartie les obligations qui leur incombent conformément à la règlementation en vigueur ;
- s'assurer de la mise en œuvre des diligences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) au sein de structures assujetties ;
- s'assurer de la bonne gestion des fonds mis à la disposition des structures et le cas échéant, de situer les responsabilités et de proposer des mesures correctives.

Ce chapitre passe en revue les structures ou domaines concernés et les résultats atteints.

III.1. Structures ou domaines concernés

Les structures ou domaines ayant fait l'objet d'investigations sont :

- le processus de passation et d'exécution des marchés publics, le mode de recrutement et de gestion des ressources humaines à la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL) ;
- les conventions et contrats de maitrise d'ouvrage délégué de la Loterie nationale burkinabè (LONAB) ;
- le processus de passation et d'exécution du marché n° MOAD/03/00/ 03/08/00/2020/00008 du 1er juin 2020 relatif à la réalisation des travaux de construction du nouvel aéroport international de Ouagadougou-Donsin : Base militaire-Lot M2 (Hangars militaires) ;
- la gestion salariale du personnel de l'Agence burkinabè de normalisation et de la qualité (ABNORM) de 2018 à 2025 ;
- les déblocages de fonds au profit de l'Agence nationale de l'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) de 2013 à 2025 ;
- l'enregistrement d'une opération comptable à la Régie d'avances auprès de la Grande Chancellerie ;
- les dépenses non justifiées du Projet d'accès et d'amélioration de la qualité de l'éducation (PAAQE) ;
- les missions exécutées par des agents publics de la Direction régionale de l'économie et de la planification et du Gouvernorat de la région de Nando ;
- le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) au sein de la Direction générale des douanes (DGD), de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Coordination nationale de lutte contre la fraude (CNLF) ;
- les comptes de dépôts du Secrétariat général à la défense nationale (SGDN), du Centre national pour la coordination du mécanisme d'alerte précoce et réponse (CN-CMAPR), et du Secrétariat permanent de l'initiative présidentielle (SP-IP) « assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour ».
- l'effectivité du service fait de la location des magasins de ZOROM Aly au profit de la Direction de l'allocation des moyens spécifiques aux structures éducatives (DAMSSE), pour les années 2017, 2018, 2019 et le 1er trimestre 2020 ;

- les comptes « Activités spécifiques et de fonds d'équipement » de la Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat (DGAIE) ;
- les fonds de la Banque Islamique de développement intervenant dans la plateforme aéroportuaire de Donsin, exercice 2024 au profit de la Maîtrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin (MOAD) ;
- les fonds issus des indemnités de fin de carrière et de retraite complémentaire dans les compagnies d'assurance ;
- les exonérations accordées par le code des investissements aux PMI/PME ;
-

Quant aux structures et domaines ayant fait l'objet de demande d'audit par les partenaires, ce sont :

- les dépenses exécutées sur les lignes budgétaires identifiées du Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique (Central et directions régionales du Kadiogo et du Nando) ;
- le Programme d'approvisionnement en eau et assainissement (PAEA) (second semestre 2024 et premier semestre 2025) ;
- les dépenses exécutées sur les lignes budgétaires identifiées du Ministère de la santé (Initial, Phase 3, Phase 4 et Additionnel) ;

Les missions d'investigations/commandées ont permis de déceler des irrégularités financières et des faiblesses pour lesquelles des recommandations ont été formulées.

III.2. Irrégularités financières

Les irrégularités financières relevées au cours des missions d'investigations/commandées se chiffrent à un milliard deux cent cinquante-cinq millions neuf cent quatre mille six cent quatre-vingt-cinq (1 255 904 685) francs CFA.
Elles concernent dix-sept (17) structures et portent sur des :

- droits d'enregistrements non payés de 679 042 FCFA ;
- dépenses non justifiées de 686 227 790 FCFA ;
- paiements d'indemnités sur salaire de 494 280 237 FCFA ;
- surfacturations sur marchés publics de 17 725 000 FCFA ;
- paiements indus de rétributions de 10 975 000 FCFA ;
- paiements indus d'indemnités de mission de 1 816 500 FCFA ;

- pénalités de retard non liquidées de 2 993 620 FCFA ;
- déficits/manquants de caisse de 645 468 FCFA ;
- paiements de dépenses inéligibles de 473 000 FCFA ;
- retenues BIC non opérées de 7 170 871 FCFA ;
- redevances ARCOP non opérées de 4 746 661 FCFA ;
- retenues libératoires non opérées de 17 215 496 FCFA ;
- retenues opérées non reversées de 10 836 000 FCFA ;
- frais de carburant indus de 120 000 FCFA.

En outre, les investigations ont permis de relever des exonérations de droits et taxes consentis par l'Etat d'un montant d'un milliard trois cent quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-cinq (1 347 390 825) FCFA au profit des entreprises.

III.3 Principales faiblesses et recommandations

Les principales faiblesses constatées et les recommandations formulées, hormis les ordres de remboursement ou d'engagements de procédures d'explications, sont retracées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9: Synthèse des principales faiblesses et recommandations

N°	Principales faiblesses	Recommandations
Gestion du personnel temporaire		
1	Opacité dans le recrutement des agents temporaires	Mettre en concurrence le recrutement des agents temporaires
Gestion des exonérations accordées par le code des investissements		
2	Insuffisances dans le suivi et le contrôle des entreprises agréées à la loi 010-2023/ALT du 18/07/2023 et au code des investissements	Mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle des entreprises agréées à la loi 010-2023/ALT du 18/07/2023
3	Absence des références cadastrales ou géolocalisation des locaux professionnels dans les arrêtés conjoints des agréments des entreprises	Intégrer dans les arrêtés conjoints, les références cadastrales ou la géolocalisation des locaux professionnels
Gestion financière et comptable		
4	Paiement en espèces des attributaires de la commande publique	Se conformer aux modes de paiements prévus par la règlementation
5	Chevauchement de missions	Rendre opérationnel le circuit intégré de gestion des missions
Gestion des marchés publics		
6	Exécution de marchés hors PPM	Inscrire tous les marchés dans le plan de passation des marchés (PPM)
7	Non-existence de certaines pièces administratives dans les offres de marchés publics	Exiger des soumissionnaires aux marchés publics les pièces administratives conformément à l'article 2 de l'arrêté n°2017-392/MINEFID/CAB du 15/09/2017

N°	Principales faiblesses	Recommandations
8	Insuffisances dans les procédures de résiliation de marchés publics	Se conformer à la règlementation en vigueur en matière de procédures de résiliation de marchés publics
9	Fractionnement de marchés en vue de contourner la règlementation	Mettre fin au fractionnement de marchés
10	Non-respect de la mercuriale des prix	Appliquer la mercuriale des prix dans la mise en œuvre des procédures exceptionnelles (Entente directe, demandes de cotation)
11	Non-exigence de la garantie de bonne exécution (GBE) et/ou de la constitution de la garantie de parfait achèvement par les titulaires de marchés publics	Exiger des attributaires la constitution de garantie de bonne exécution avant tout début de contractualisation
12	Non application des dispositions règlementaires relatives à la retenue à la source au titre des impôts et de la redevance ARCOP	Procéder aux retenues légales à la source conformément aux textes en vigueur
13	Mauvaise ou non liquidation des pénalités de retard	Procéder à la liquidation des pénalités de retard conformément à la règlementation en vigueur
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme		
14	Inexistence de dispositifs spécifiquement dédiés à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme (LBC/FT)	Doter les structures assujetties de politiques, procédures et mesures de contrôle en matière de LBC/FT
		Edicter les mesures de vigilance à observer par le personnel des structures assujetties en matière de LBC/FT
Gestion du carburant		
15	Sorties irrégulières de carburant	Mettre fin à l'utilisation du carburant comme moyen de prise en charge des groupes de travail
		Mettre fin à l'octroi d'espèces en guise de carburant et lubrifiants

Source : Equipe de rédaction du RGAA

CHAPITRE IV : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

En 2025, le suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures issues des audits ou contrôles a porté sur cinquante-quatre (54) entités sur une prévision de cinquante (50), soit un taux d'exécution physique de 108%.
Il a concerné principalement les missions réalisées durant l'année 2023.

Ce chapitre présente les structures concernées, la situation des remboursements effectués, l'état de mise en œuvre des recommandations antérieures, les recommandations récurrentes non réalisées, à l'étude ou en cours de réalisation, les difficultés rencontrées et les suggestions.

IV.1. Structures concernées

Les structures concernées par les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures échues sont composées de :

- **Directions générales (DG) ;**
- **Directions des marchés publics (DMP) ;**
- **Direction de la gestion et des finances (DGF) ;**
- **Etablissements publics d'Etat (EPE) et Fonds nationaux ;**
- **Sociétés d'Etat (SE) ;**
- **Collectivités territoriales ;**
- **Projets et programmes de développement.**

IV.2. Situation des remboursements effectués

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures, il a été relevé que les irrégularités financières initialement constatées lors des missions d'audit et de contrôle s'élèvent à neuf cent vingt-deux millions huit cent cinquante-huit mille cinq cents (922 858 500) F CFA pour l'ensemble des structures concernées.

Les vérifications effectuées au cours des présentes missions de suivi ont permis de constater qu'un montant de trois cent trente-sept millions huit cent cinq mille quatre cent un (337 805 401) francs CFA a été effectivement remboursé, soit un taux de recouvrement de 36,60 %.

IV.3. Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures

Au total, mille cent cinquante (1 150) recommandations avaient été formulées à l'endroit des cinquante-quatre (54) structures concernées par le suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures.

Le tableau ci-dessous présente la situation détaillée de l'état de mise en œuvre des recommandations antérieures.

Tableau 10: Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures de l'année 2023

Nature de la recommandations	Nombre	Taux
Recommandations exécutées	725	63,04%
Recommandations en cours d'exécution	132	11,48%
Recommandations à l'étude	33	2,87%
Recommandations non exécutées	229	19,91%
Recommandations abandonnées	31	2,70%
Total	**1 150**	**100%**

Source : Equipe de rédaction du RGAA

Sur les mille cent cinquante (1 150) recommandations formulées, sept cent vingt-cinq (725) ont été mises en œuvre, soit un taux d'exécution de 63,04%, cent trente-deux (132) sont en cours d'exécution, soit un taux de 11,48%, deux cent vingt-neuf (229) non exécutées, soit un taux de 19,91% et trente-trois (33) en étude, soit un taux de 2,87%.

Le taux de mise en œuvre recommandations antérieures est passé de 65,86% en 2024 à 63,04 % en 2025, soit une diminution de 2,82 points.

IV.4. Recommandations récurrentes non réalisées, à l'étude ou en cours de réalisation

Lors des missions de suivi, il a été constaté qu'un nombre significatif de recommandations demeure soit non mis en œuvre, soit à l'étude, soit en cours d'exécution. Les principales d'entre elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Recommandations récurrentes non réalisées, à l'étude ou en cours de réalisation

N°	Recommandations récurrentes
1	Elaborer un manuel de procédures administrative, financière et comptable
2	Actualiser régulièrement la cartographie des risques
3	Elaborer un plan de mitigation des risques (corruption, fraude, détournement)
4	Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des audits et contrôles
5	Mettre en place un dispositif de suivi de la production des rapports de contrôle interne
6	Mettre en place un dispositif de dénonciation et de gestion des cas de corruption
7	Mettre en place un mécanisme de sanction des manquements et irrégularités
8	Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations des auditeurs
9	Elaborer un référentiel des délais de traitement des actes administratifs
10	Elaborer des outils de gestion des dossiers individuels du personnel
11	Elaborer un tableau prévisionnel des effectifs, des emplois et des compétences
12	Elaborer un plan de carrière du personnel
13	Formaliser un cadre de promotion de bonnes pratiques et de valeurs d'éthique
14	Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la procédure d'archivage des documents de la commande publique
15	Renforcer le dispositif de suivi du plan de passation des marchés (PPM)
16	Veiller à la mise en place et à la tenue de la comptabilité des matières
17	Renforcer les capacités du personnel (formations techniques et administratives)
18	Informatiser la gestion des ressources humaines et des procédures
19	Mettre en place un dispositif de suivi des recouvrements des recettes
20	Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique ou plan annuel d'activités

Source : Equipe de rédaction du RGAA

IV.5. Difficultés de mise en œuvre des recommandations antérieures

L'analyse des différentes missions de suivi met en évidence des difficultés récurrentes, regroupées autour de cinq (05) axes principaux.

IV.5.1. Difficultés organisationnelles et institutionnelles

Elles sont relatives aux points suivants :

- restructurations institutionnelles (fusion, suppression ou clôture de structures et projets) entraînant une perte de continuité dans le suivi des recommandations ;
- redéploiement ou départ d'acteurs clés (PRM, contrôleurs internes, responsables) sans transmission du répertoire des recommandations non mises en œuvre lors des passations, compromettant la mise en œuvre de certaines recommandations ;
- désignation par les structures auditées dans les plans d'actions de responsables de mise en œuvre en dehors des leurs structures ;

- non mise en œuvre d'une procédure contradictoire de validation des plans d'actions par les structures de contrôle.

IV.5.2. Insuffisances dans la diffusion de l'information

Les insuffisances sont liées à la :

- non-transmission ou diffusion tardive des rapports d'audit, de contrôle et de leurs annexes par les destinataires principaux aux destinataires secondaires interpellés dans les rapports ;
- non-disponibilité des rapports au sein de certaines structures ;
- non consignation des recommandations non exécutées.

IV.5.3. Faiblesses dans la qualité des recommandations

Ces faiblesses portent sur :

- la mauvaise formulation ou manque de clarté de certaines recommandations, rendant leur mise en œuvre difficile ;
- l'absence d'outils ou de supports essentiels (FRAP, annexes) dans certains rapports ;
- la mauvaise identification des structures responsables ;
- la formulation de certaines recommandations à l'endroit d'entités ne disposant pas de compétences ou de marge de manœuvre nécessaires à leur mise en œuvre.

IV.5.4. Faible appropriation et suivi des recommandations

Les difficultés sont relatives à :

- la négligence des acteurs dans le suivi et l'exécution des recommandations ;
- l'absence de dispositifs internes de suivi des recommandations dans plusieurs structures ;
- la faible appropriation des recommandations par les entités contrôlées ;
- les retards dans la mise en œuvre ou absence d'initiation d'actions pour certaines recommandations.

IV.5.5. Contraintes opérationnelles

Elles se résument comme suit :

- l'insuffisance de concertation entre structures auditées et acteurs externes de mise en œuvre des recommandations ;
- l'absence d'entretiens ou de production de PV d'entretien avec les personnes mises en cause lors des audits.

IV.6. Synthèse des suggestions

Pour améliorer l'efficacité des missions de suivi et le taux de mise en œuvre des recommandations antérieures, les actions suivantes sont proposées :

- assurer la transmission ou la diffusion systématique et complète des rapports d'audit (avec annexes) à toutes les structures ou personnes interpellées ;
- formuler des recommandations claires, précises et opérationnelles ;
- veiller à adresser les recommandations aux structures réellement compétentes pour leur mise en œuvre ;
- mettre en place ou renforcer les dispositifs internes de suivi des recommandations au sein des structures ;
- sensibiliser les acteurs au respect des échéances de mise en œuvre ;
- désigner des responsables de mise en œuvre au sein même des structures auditées ;
- organiser des entretiens systématiques avec les personnes mises en cause lors des audits/contrôles ;
- produire et annexer systématiquement aux rapports les réactions des destinataires.

TROISIEME PARTIE :

BILAN DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La troisième partie traite des activités liées à la lutte contre le faux, la fraude et la corruption réalisées par les Comités anti-corruption (CAC) du MEF et des activités de coordination et de supervision des CAC assurées par l'Inspection générale des finances.

CHAPITRE I : ACTIVITES REALISEES PAR LES COMITES ANTI-CORRUPTION

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°2019-0581/MINEFID/IGF du 31 décembre 2019, portant création, attributions, composition et fonctionnement des Comités anti-corruption du MEFP, les CAC sont chargés :

- d'informer et de sensibiliser les agents et les usagers sur la corruption et les effets néfastes du fléau ;
- de recevoir les dénonciations des agents, des usagers, de la population, des organisations et des structures en charge de la lutte contre la corruption ;
- d'assurer le traitement préliminaire des dénonciations et leur transmission diligente à l'inspection technique de son ressort et aux corps de contrôle (IGF et ASCE-LC) que les présomptions soient avérées ou infirmées.

Au 31 décembre 2025, vingt-sept (27) CAC étaient fonctionnels au sein des structures du MEF. Ils sont animés par des agents provenant des inspections techniques, des cellules de contrôle interne, du personnel, du service des ressources humaines et des syndicats.

Le présent chapitre traite des activités d'information et de sensibilisation au profit des agents et des usagers, de réception et de traitement préliminaire des dénonciations et de tenue des cadres de concertation.

I.1. Activités d'information et de sensibilisation réalisées au profit des agents.

Au 31 décembre 2024, trente-huit (38) sessions d'information et de sensibilisation ont été tenues par les CAC au sein de leurs structures respectives. Ces activités ont concerné principalement les agents des structures centrales et déconcentrées. Elles ont permis également de toucher 924 agents soit 658 hommes et 266 femmes.

La situation des activités d'information et de sensibilisation réalisées au profit des agents par CAC est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12: Nombre de sessions de sensibilisation réalisées par CAC au profit des agents.

N°	Comité Anti-Corruption	Nombre de sessions de sensibilisation
1	CAC-DGB	08
2	CAC-DGB & DGCMEF	05
3	CAC-DGI	05
4	CAC-IFPB	05
5	CAC-DGCOOP	04
6	CAC-DMP	03
7	CAC-DGCMEF	02
8	CAC-ANPFI	02
9	CAC-DGAIE	01
10	CAC-SP/ITIE	01
11	CAC-BCMP	01
12	CAC-CNLF	01
TOTAL		**38**

Source : Equipe de rédaction du RGAA

I.2. Activités d'information et de sensibilisation réalisées au profit des usagers

A la faveur de la journée internationale de lutte contre la corruption célébrée le 09 décembre 2025, l'Inspection générale des finances en collaboration avec les CAC, a organisé l'édition 2025 de la campagne annuelle de sensibilisation sur la corruption au profit des usagers à Ouagadougou (Kadiogo) et dans sept (07) autres chefs-lieux de région à savoir : Koudougou (Nando), Bobo-Dioulasso (Guiriko), Kaya (Koulsé), Ziniaré (Oubri), Ouahigouya (Yaadga), Manga (Nazinon) et Tenkodogo (Nakambé).

Elle a concerné les usagers des services déconcentrés des structures ci-après.

- la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- la Direction Générale des Douanes (DGD) ;
- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- la Direction Générale du Budget (DGB) ;
- la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements financiers (DGCMEF).

La campagne a permis de tenir tout au long du mois de décembre, des sessions d'information et de sensibilisation au profit des usagers**.** Il s'est agi entre autres de porter à la connaissance des usagers, l'existence de comités anti-corruption au sein des structures du MEF, leurs attributions et le mode de saisine.

Ainsi, dix mille cinq cent huit (10 508) usagers au total ont été directement touchés et sensibilisés soit sept mille sept cent soixante-trois (7 763) hommes et deux mille sept cent quarante-cinq (2 745) femmes.

I.3. Activités de réception, de traitement et de transmission des dénonciations

Toute personne victime ou témoin de corruption peut déposer une dénonciation ou plainte auprès du CAC des structures du Ministère ou appeler aux numéros verts ci-après.

Tableau 13: Situation des numéros verts par CAC

N°	Comité Anti-corruption	Date de création	Numéro vert
1	DGD	2012	80 00 13 02
2	DGCMEF	2012	80 00 13 03
3	DGB	2012	80 00 13 04
4	DGI	2012	80 00 13 05
5	DGTCP	2012	80 00 13 06
6	INSD	2013	80 00 13 07
7	DGAIE	2017	80 00 13 08
8	DGEP	2017	80 00 13 09
9	FBDES	2017	80 00 13 10
10	DMP	2017	80 00 13 11
11	DGF	2020	80 00 13 12
12	DGCOOP	2020	80 00 13 14
13	DGDT	2020	80 00 13 15
14	DGSI	2021	80 00 13 16
15	DDII	2021	80 00 13 17
16	CENTIF	2021	80 00 13 18
17	SP-CNPE	2021	80 00 13 19
18	SP-PIF	2021	80 00 13 20
19	SP-ITIE	2021	80 00 13 21
20	DRH	2021	80 00 13 22

Source : Equipe de rédaction du RGAA

Deux (02) dénonciations ont été reçues par les CAC au cours de l'année 2025 à travers les numéros verts ou par courriers.

La situation des dénonciations reçues est récapitulée dans le tableau ci-après.

Tableau 14: Situation des dénonciations reçues par les CAC en 2025

N°	Nature de la dénonciation	Observations
1	Soupçon de rackets des usagers à un poste de contrôle douanier	Dénonciation prise en charge par l'Inspection technique des douanes et collaboration avec la Coordination nationale de contrôle des forces de police (CONACFP).
2	Soupçon de détournement de financements acquis auprès d'un fonds national par des sociétés d'intermédiation dans les régions du Guiriko et du Yaadga	Dénonciation en cours de prise en charge par l'IGF en collaboration avec les CAC

Source : Equipe de rédaction du RGAA

I.4.Tenue des cadres de concertation au sein des CAC

Les cadres de concertation au sein des CAC sont au nombre de deux, à savoir, la réunion mensuelle entre les membres du CAC et la réunion trimestrielle entre le premier responsable de la structure abritant le CAC et les membres du CAC.

Au titre de l'année 2025, cinquante-neuf (59) réunions entre les membres des CAC ont été tenues tandis que vingt-trois (23) ont eu lieu entre les membres des CAC les premiers responsables de structures.

CHAPITRE II : ACTIVITES DE COORDINATION ET DE SUPERVISION DES CAC

La coordination et la supervision des activités des CAC sont assurées par l'Inspection générale des finances en sa qualité de structure chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption au sein du MEF.

Le présent chapitre dresse les activités de coordination, de supervision, d'enquête sur la perception de la corruption au sein des structures du MEF et de réception et de traitement des dénonciations.

II.1. Activités de coordination et de promotion de la lutte contre la fraude

Les activités réalisées au 31 décembre 2025 sont entre autres :

- l'élaboration du rapport général d'activités 2024 des CAC ;
- la tenue de deux (02) sessions ordinaires du cadre trimestriel de concertation statutaire entre l'IGF et les CAC ;
- l'élaboration de projets de nomination des membres de CAC ;
- l'organisation d'une session de formation sur l'éducation financière au profit des membres des CAC le 30 décembre 2025 à Ouagadougou ;
- l'organisation de la campagne annuelle de sensibilisation sur la corruption au profit des usagers dans huit (08) chefs-lieux de régions ;
- la participation à la formation des CAC de la Présidence du Faso ;
- l'animation d'une communication sur la corruption au profit du personnel de la DGAIE ;
- l'appui-conseil à la cellule de contrôle interne de l'office nationale d'identification (ONI) et à l'Inspection technique des services du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MUH) pour la création de CAC au sein de leur structure respective ;
- la participation aux panels organisés par l'ASCE-LC et le REN-LAC sur les thèmes respectifs de « Corruption et action humanitaire : rôle des structures de contrôle » et « Combattre la corruption par une synergie d'action forte entre corps de contrôle, institutions judiciaires et société civile » respectivement le 10 juillet 2025 dans la salle de conférence de l'Institut des finances publiques du Burkina et le 11 juillet 2025 dans la salle de conférence Dr Luc Marius IBRIGA de l'ASCE-LC ;
- la participation au séminaire international sur « Confronter la corruption macro-critique : Gestion de la gouvernance et réformes anti-corruption » organisé par

le FMI à Johannesburg, en Afrique du Sud en mars 2025 au cours duquel l'expérience des Comités anti-corruption du MEF a été largement partagée et mise en exergue.

II.2. Activités de supervision

Dans son rôle de supervision, l'IGF a réalisé trois (03) missions d'évaluation des activités des CAC au sein des structures du MEF dans les villes de Koudougou, Manga et Kaya. Il s'agit notamment des structures ci-après :

- **Pour la région de NANDO :**
- la Direction régionale du budget de Nando ;
- la Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de Nando.
- **Pour la région du NAZINON :**
- la Direction régionale du budget du Nazinon ;
- la Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Nazinon.
- **Pour la région des KOULSÉ**
- la Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers des Koulsè ;
- la Trésorerie régionale des Koulsè.

Ces missions ont permis de façon générale de s'assurer de la tenue effective des sessions d'information et de sensibilisation et d'évaluer leurs impacts auprès des agents dans le cadre de la lutte contre la corruption au sein des structures du MEF.

Elles sont permises en particulier :

- de vérifier la tenue des sessions d'information et de sensibilisation ;
- d'apprécier le contenu et la qualité des messages transmis ;
- d'apprécier l'appropriation des notions de corruption par les agents ;
- d'évaluer l'impact des sessions de sensibilisation auprès des agents ;
- d'échanger et de recueillir les préoccupations, propositions et suggestions des agents en vue de lutter contre la corruption au Burkina Faso en général et au sein du MEF en particulier.

Les résultats de l'évaluation des activités de sensibilisation des CAC auprès du personnel des structures concernées sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 15: Résultats de l'évaluation des activités de sensibilisation des CAC

RUBRIQUES	DRB-NANDO	DRCMEF NANDO	DRB NAZINON	DRCMEF NAZINON	DRCMEF KOULSE	TR KOULSE	TAUX MOYEN
TENUE DES SESSIONS	(%)	%	%	%	%	(%)	(%)
Connaissance de l'existence des CAC	100,00	87,50	68,75	76,25	25,00	56,00	68,92
Participation à une session	77,78	75,00	68,75	76,25	37,50	37,50	62,13
APRECIATION SUR LE CONTENU DES SESSIONS	%	%	%	%	%	%	%
Utilité des sessions de sensibilisation	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
APPRECIATION DES NOTIONS DE CORRUPTION	%	%	%	%	%	%	%
Existence de la corruption au BF	88,89	50,00	100,00	95,00	75,00	87,50	82,73
IMPACT DES SESSIONS DE SENSIBILISATION SUR LES AGENTS	%	%	%	%	%	%	%
Sensibilisation a un impact sur les agents	77,78	100,00	85,00	65,00	75,00	62,50	77,55
Connaissance, témoin, ou victime d'actes ou faits de corruption	11,11	12,50	6,25	10,00	37,50	43,75	20,19
CAUSES DE LA PERSISTANCE DE LA CORRUPTION	%	%	%	%	%	%	%
Gouvernance/impunité	33,33	37,50	36,75	55,20	25,00	18,75	34,42
Recherche du gain facile	55,56	62,50	63,25	44,80	12,50	12,50	41,85
PROPOSITIONS POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION	%	%	%	%	%	%	%
Augmenter le pouvoir d'achat	33,33	62,50	34,00	30,00	50,00	37,50	41,22
Accentuer la sensibilisation et l'application des sanctions	55,56	37,50	65,00	70,00	12,50	18,75	43,22

Source : Equipe de rédaction du RGAA

L'analyse du tableau indique que 68,92% des agents enquêtés ont connaissance de l'existence des CAC et 62,13% desdits agents ont déjà participé à une session de sensibilisation dont ils reconnaissent tous l'utilité soit 100%. Pour ce qui est de l'existence de la corruption au Burkina Faso, 82,73% des agents affirment que la

corruption existe et 20,19% indiquent avoir eu connaissance ou été témoin ou victime d'actes ou faits de corruption.

II.3. Enquête sur la perception de la corruption au sein des structures du MEF

Au cours de l'année 2025, l'Inspection générale des finances a réalisé une enquête de satisfaction des usagers sur les prestations offertes par les structures du Ministère de l'économie et des finances (MEF) en lien avec la perception de la corruption dans les trois (03) chefs-lieux de région ci-après : Koudougou, Manga et Kaya.

Cette enquête a permis d'évaluer le niveau de satisfaction et/ou d'insatisfaction des usagers sur les prestations offertes par les structures du MEF et de mesurer le niveau de perception de la corruption au sein des structures du MEF à travers :

- l'administration de questionnaires aux usagers et partenaires ;
- l'appréciation du niveau de satisfaction ou d'insatisfaction des usagers et partenaires sur les prestations offertes ;
- l'identification des domaines dont la gestion est source de satisfaction et/ou d'insatisfaction ;
- l'identification des structures dont les prestations ne sont pas satisfaisantes ;
- l'identification des domaines et/ou zones à fort risque de corruption ;
- l'évaluation de l'impact des campagnes de sensibilisation sur la corruption auprès des enquêtés ;
- l'échange et le recueil des préoccupations, propositions et suggestions des usagers et partenaires en vue de lutter efficacement contre la corruption au Burkina Faso en général et au sein du MEF en particulier.

La composition du public cible de l'enquête est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16: Public cible de l'enquête sur la perception de la corruption

Cibles	Effectifs prévus par localité	Effectifs réalisés à Koudougou	Effectifs réalisés à Manga	Effectifs réalisés à Kaya	Effectif total des enquêtés
Secteur privé (grandes entreprises (2), moyennes entreprises (5) petites entreprises (13).	67	43	45	32	120
Ordre professionnel (Ordre des architectes (01), Association Professionnelle des Transitaires et Commissionnaires en Douane	20	11	15	12	38

Cibles	Effectifs prévus par localité	Effectifs réalisés à Koudougou	Effectifs réalisés à Manga	Effectifs réalisés à Kaya	Effectif total des enquêtés
Agréé (02), Faitière des transporteurs routiers (01), Faitière des commerçants (01)).					
Collectivités territoriales (Délégation spéciale communale (01), Délégation spéciale régionale (01), Services en charge des finances (01), des marchés publics (01), des régies de recettes (01), des régies d'avances (01), du foncier (1) et du cadastre (01).	26	18	18	17	53
Partenaire (SAF & SRH) des Directions régionales des ministères en charge de : Education Nationale (02), Enseignement Secondaire (02), Environnement (02), Infrastructures (02), Solidarité (02), Jeunesse (02), Fonction publique (02), Transport (02), Urbanisme (02), Agriculture (02), Commerce (02), Santé (02), Culture (02).	27	44	33	29	106
Société civile (Comité Régional Anti-Corruption, OSC intervenant dans la promotion de la bonne gouvernance)	30	16	28	25	69
Simples usagers (Hommes (20), Femmes (10)	30	27	26	16	69
TOTAL	**200**	**159**	**165**	**131**	**455**

Source : Equipe de rédaction du RGAA

L'enquête a concerné une cible totale de quatre cent cinquante-cinq (455) usagers exerçant dans le secteur privé, l'administration publique et la société civile. Elle s'est également intéressée à quelques citoyens lambda. Au terme de l'enquête, les résultats enregistrés sont présentés dans les tableaux suivants.

II.3.1. Qualité des prestations offertes

La qualité des prestations offertes a été appréciée à travers trois (03) principaux critères : niveau de satisfaction des usagers, domaine source d'insatisfaction des

usagers et structure dont les prestations sont sources d'insatisfaction des usagers. Les résultats de la qualité des prestations offertes par critère sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 17 ::résultats du critère « Niveau de satisfaction des usagers »

Qualité	Koudougou (%)	Manga (%)	Kaya (%)	Taux moyen (%)
Très satisfait (e)	14,81	18,79	8,40	14,00
Satisfait (e)	56,79	62,42	47,33	55,52
Un peu satisfait (e)	22,22	11,51	29,77	21,17
Parfois satisfait (e), parfois insatisfait (e)	0	0	0	0
Pas du tout satisfait (e)	1,85	1,82	7,63	3,77
Sans avis	4,33	5,46	6,87	5,54
Total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Le taux moyen global de satisfaction (très satisfait, satisfait, un peu satisfait) ressort à **90,69**% tandis que celui de l'insatisfaction est de **3,77%**. Par ailleurs, **5,54%** des enquêtés n'ont pas exprimé d'avis.

Tableau 18 : Résultats du critère « Domaine source d'insatisfaction des usagers »

Domaine	Koudougou (%)	Manga (%)	Kaya (%)	Taux moyen (%)
Marchés publics	15,00	-	10,14	12,57
Paiement des factures/fournisseurs	12,50	-	12,32	12,41
Procédures de paiement des impôts	20,00	-	10,14	15,07
Traitements des dossiers fonciers et cadastraux	15,00	-	21,74	18,37
Procédures de dédouanement des marchandises	2,50	-	3,63	3,07
Réseaux informatiques	22,50	-	26,81	24,66
Correction des éléments de salaires	7,50	-	10,87	9,18
Mise à disposition des fonds (déblocages)	2,50	-	3,63	3,06
Autres domaines	2,50	-	0,72	1,61
Total	**100,00**	**-**	**100,00**	**100,00**

Le réseau informatique (24,66%) et le traitement des dossiers fonciers et cadastraux (18,37%) constituent les principaux domaines d'insatisfaction des usagers.

Tableau 19 : Résultats du critère « structures dont les prestations sont sources d'insatisfaction des usagers »

Structure	Koudougou (%)	Manga (%)	Kaya (%)	Taux moyen (%)
Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (**DGTCP**)	5,13	-	20,00	12,56
Direction générale des impôts (**DGI**)	66,67	-	44,00	**55,34**
Direction générale des douanes (**DGD**)	5,13	-	12	8,56
Direction générale du budget (**DGB**)	7,69	-	10	8,85
Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (**DGCMEF**)	15,38	-	13	14,19
Autres structures	0	-	1	0,5
Total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

La DGI (55,34%) et la DGCMEF (14,19%) sont respectivement la première et la deuxième structure dont les prestations sont sources d'insatisfaction des usagers.

II.3.2. Perception de la corruption

La perception de la corruption par les usagers et partenaires a été appréhendée autour de leur appréciation sur l'existence du phénomène dans les structures déconcentrées du MEF.

Tableau 20 : Exposition des enquêtés à la corruption au sein du MEF

Exposition	Koudougou (%)	Manga (%)	Kaya (%)	Taux moyen (%)
Jamais	95,42	89,09	87,79	90,77
Une seule fois	1,31	1,21	4,58	2,37
Plusieurs fois	3,27	1,65	6,11	3,67
Sans avis	0	8,05	1,52	3,19
Total	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**

Au regard du tableau, 90,77% des usagers enquêtés affirment n'avoir jamais été témoin ou victime de faits ou d'actes de corruption, 2,37% au moins une fois et 3,19% ont été exposés plusieurs fois.

Tableau 21 : Quelques faits rapportés par les enquêtés

Structure	Faits relatés par des usagers des services du MEF
Services de la DRB	❖ « L'agent veut quelque chose (argent ou carburant) avant de signer le PV de réception du carburant » ; ❖ « L'agent demandait quelque chose avant de traiter la correction d'indemnité d'une collègue ».

Services de la DRCMEF	❖ « L'agent veut quelque chose (argent ou carburant) avant de signer le PV de réception du carburant » ; ❖ « Des agents demandaient de favoriser des candidats aux marchés publics ».
Services de la DGI	❖ « Pour le paiement d'une taxe au cadastre, l'agent m'a surtaxé et proposé de revoir à la baisse moyennant quelque chose » ; ❖ « Au niveau du domaine foncier, l'agent a demandé l'argent du carburant » ; ❖ « Un intermédiaire est devant les guichets et prend des frais supplémentaires pour aider à accélérer le traitement des dossiers de terrain » ; ❖ « Pour un délai de deux (2) mois initialement donné pour traiter notre dossier de parcelle, le dossier a été traité en 72h quand l'intermédiaire a été impliqué et a pris une certaine somme » ; ❖ « Pendant l'évaluation d'une parcelle, des propositions indécentes ont été faites ».
Services de la DGD	❖ « On a exigé que je donne une certaine somme avant de laisser passer mes marchandises au poste de douane alors que je détenais une quittance du fournisseur à Ouaga » ; ❖ « Au niveau des postes de douane sur l'axe Kaya-Ouaga, on exige toujours le paiement d'une somme d'argent que les documents soient en règle ou pas. Si le commerçant accepte, ses marchandises sont autorisées à passer ; sinon il doit les décharger et les recharger à ses frais avant de passer » ; ❖ « Sur la route, les agents exigent de l'argent mais ne délivrent pas de quittance en retour ».

- **Propositions et suggestions des usagers et partenaires**

Afin de lutter efficacement contre la corruption au sein des structures du MEF, les usagers et partenaires ont formulé les propositions suivantes :

- mettre à niveau le réseau informatique et les logiciels métiers ;
- poursuivre avec la dématérialisation des services offerts par les structures du MEF afin de réduire le contact entre les usagers et les agents ;
- utiliser les médias pour sensibiliser les usagers sur les procédures légales ;
- installer suffisamment de caméras de surveillance dans les services ;
- former davantage les personnels sur l'éthique et la déontologie de la fonction publique ;
- faire des contrôles inopinés du fonctionnement des services ;
- encourager les paiements électroniques traçables ;
- réprimer les cas avérés de corruption ;
- veiller au respect des délais de traitement des dossiers.

En lien toujours avec leurs préoccupations, les enquêtés ont fait d'autres propositions pour un meilleur fonctionnement des services publics qui vont au-delà du MEF. Il s'agit entre autres de :

- faire des formations sur le patriotisme ;

- éduquer à la base les enfants et leur inculquer le sens de l'éthique et des valeurs ;
- mettre en œuvre la loi portant sur le délit d'apparence ;
- déconcentrer la délivrance des autorisations de construire, d'exploiter, de changement de destination.

II.4. Activités de réception et de traitement des dénonciations par l'IGF

Au cours de l'année 2025, cinq (05) dénonciations ont été reçues directement par l'IGF à travers son numéro vert 80 00 13 23 et ont fait l'objet de traitement.

La situation des dénonciations reçues et traitées par l'IGF est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 22 : Situation des dénonciations reçues par l'IGF en 2025

N°	Nature de la dénonciation	Observations
1	Double attribution d'une parcelle dans une commune rurale.	Investigations en cours pour situer les responsabilités.
2	Soupçon de corruption dans la délivrance des actes domaniaux (observation de longs délais de traitement pour les usagers qui désirent suivre la voie normale)	Dénonciation en cours de prise en charge par l'IGF
3	Soupçon de rackets et de perception de frais supplémentaires sans quittance dans une formation sanitaire	Dénonciation en cours de prise en charge par l'IGF.
4	Non application d'une décision de justice par une structure publique	Dénonciation en cours de prise en charge par l'IGF en collaboration avec l'AJE.
5	Soupçon d'abus dans la gestion des biens publics dans une circonscription d'éducation de base (CEB).	Classé et abandonné à la suite du changement intervenu entretemps à la tête de la CEB.

Source : Equipe de rédaction du RGAA

QUATRIEME PARTIE :
BILAN DES ACTIVITES DE PILOTAGE ET DES ACTIVITES CONNEXES

La dernière partie traite des activités relevant du pilotage et des activités connexes réalisées.

CHAPITRE I : ACTIVITES DE PILOTAGE

Les activités de pilotage réalisées en 2025 ont porté essentiellement sur :

- la programmation et le suivi évaluation des activités ;
- l'animation des cadres de concertation ;
- le traitement des dossiers ;
- le renforcement des capacités.

I.1. Programmation et suivi évaluation des activités

Les activités réalisées dans le cadre de la programmation et le suivi évaluation ont porté sur l'élaboration du Programme de Travail Annuel (PTA) 2025 et ses rapports d'exécution périodiques, des contrats d'objectifs et l'évaluation annuelle de tous les agents de l'IGF.

L'IGF a aussi, en sa qualité de responsable de programme, procédé à l'élaboration du projet annuel de performance 2025 et du rapport annuel de performance 2024 du Programme 036 « Contrôles, audits et sauvegarde des intérêts de l'Etat ».

I.2. Animation des cadres de concertation

Les activités d'animation des cadres de concertation ont porté essentiellement sur :

- la tenue de onze (11) réunions mensuelles de direction et d'une (01) Assemblée générale ;
- la tenue de deux (02) sessions du Secrétariat Technique et deux (02) sessions de l'Organe d'Orientation du PICA/SC MEFP ;
- la tenue de deux (02) sessions de concertation entre l'IGF et les membres des cellules anticorruption.

I.3. Traitement des dossiers

En 2025, quatre (04) rapports trimestriels et un rapport annuel sur les délais de traitement des dossiers de l'IGF ont été élaborés et transmis à la Direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII).

Au total, trois cent seize (316) dossiers sur trois cent quarante-six (346) ont été traités dans les délais par les différents services et départements de l'IGF soit un taux global d'exécution de 91,33%.

I.4. Renforcement des capacités du personnel

Les inspecteurs des finances et le personnel d'appui ont bénéficié de formation sur les thèmes suivants :

- cartographie et gestion des risques ;
- audit de performance ;
- prise de connaissance de l'Inspection générale des finances ;
- évaluation d'impact des projets et programmes de développement ;
- techniques d'investigation ;
- mécanisme de prévention et de lutte contre la corruption ;
- initiation à l'intelligence artificielle ;
- gestion du stress et affirmation de soi.

Image 1 : Session de formation sur la cartographie et la gestion des risques au profit des Inspecteurs des finances et des Inspecteurs techniques du MEF du 11 au 14 août 2025



Image 2 : Photo de famille à la clôture de la session de formation sur l'audit de performance au profit des Inspecteurs des finances et des Inspecteurs techniques du MEF du 18 au 22 août 2025



Du 22 au 26 décembre 2025, le personnel d'appui a bénéficié de formation sur la gestion du stress et l'affirmation de soi, illustrée par l'image ci-dessous.

Image 3 : Formation sur la gestion du stress et l'affirmation de soi



Le 30 décembre 2025, l'Inspection générale des finances a organisé, une session de formation au profit des membres des Comités anti-corruption du Ministère de l'économie et des finances (CAC-MEF), autour du thème : « Éducation financière ».

Image 4 : Participants à la formation des membres des CAC du MEF sur l'Éducation financière.



CHAPITRE II : ACTIVITES CONNEXES

Ce chapitre présente les activités de rencontres entre les partenaires, le bilan social et les cérémonies de prestation de serments des inspecteurs des finances.

II.1. Autres rencontres statutaires

En 2025, l'IGF a pris part aux cadres de concertation et aux différentes rencontres statutaires. Il s'agit notamment :

- des sessions mensuelles de la Commission Permanente de Concertation (CPC) ;
- des sessions du Conseil d'Administration du Secteur Ministériel (CASEM).

En outre, l'Inspection générale des finances a participé à la 33ème session de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE) qui a permis d'examiner la gestion de 21 sociétés d'Etat et 3 établissements publics de prévoyance sociale au titre de l'exercice 2024 et à la 26ème session de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat (AG-EPE) qui a examiné la gestion de 109 EPE au titre de l'exercice 2024.

II.2. Cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif

L'Inspection générale des finances a participé à la session annuelle 2025 du cadre de concertation des organes de contrôle de l'ordre administratif organisé par l'ASCE-LC.

La rencontre a regroupé autour du Contrôleur Général d'Etat, les membres titulaires et des membres observateurs, ainsi que des invités spéciaux.

Elle a porté sur les points suivants :

- l'examen des bilans d'activités de l'année 2025 des corps de contrôle ;
- l'examen des plannings annuels 2026 et triennal 2026-2028 ;
- les communications des observateurs ;
- les communications des invités ;
- les communications sur divers thèmes.

II.3. Prestation de serment de nouveaux Inspecteurs des finances

Au cours de l'année 2025, onze (11) nouveaux Inspecteurs des finances ont prêté serment, au Tribunal de Grande Instance de Ouaga II, conformément aux dispositions de la Charte de déontologie et de conduite de l'Inspection générale des finances (IGF).

Par cet acte, ils se sont engagés à accomplir leurs missions avec loyauté, objectivité et indépendance, et à se conformer aux principes d'intégrité, de dignité, de dévouement et de discrétion.

II.4. Accompagnement des agents lors des évènements sociaux

En 2025, l'Inspection Générale des finances a apporté des soutiens aux agents, à l'occasion des évènements sociaux. Il a été organisé des cérémonies au profit des agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite et ceux admis à l'école professionnelle ou appelés à d'autres fonctions. Toutes ces activités ont bénéficié de l'appui de la caisse de solidarité de l'IGF.

Image 5: Cérémonie de reconnaissance à l'endroit des agents admis à la retraite ou appelés à d'autres fonctions



CONCLUSION

Le Rapport général annuel 2025 de l'Inspection générale des finances a mis en exergue les résultats significatifs enregistrés dans l'exécution des missions de contrôle, d'audit ainsi que de lutte contre la corruption. En 2025, l'Inspection générale des finances a exécuté son programme d'activités, principalement axé sur le contrôle des comptes de dépôts.

À ce titre, mille huit cent soixante-trois (1 863) comptes de dépôts relevant de quatre cent quarante-neuf (449) structures sur une cible de 2000 comptes ont été contrôlés, soit un taux de réalisation de 93,15%. Au delà de ce taux physique, les contrôles ont permis de renforcer l'ordre et la discipline. Cette performance a été saluée par les hautes autorités du pays.

Au regard des acquis enregistrés, l'Inspection générale des finances entend, au cours de l'exercice 2026, poursuivre la consolidation de ses performances à travers le renforcement des capacités opérationnelles de ses agents, le suivi rigoureux des recommandations formulées au cours de ses contrôles, l'amélioration continue de ses méthodes d'intervention ainsi que le développement de la synergie d'action avec les autres organes de contrôle. Elle réaffirme, à cet effet, sa ferme volonté de contribuer à l'instauration d'une gestion publique saine, transparente et efficiente, au service de l'intérêt supérieur de la nation et du développement durable du Burkina Faso.

Image 6 : Equipe d'appui pour la rédaction du rapport général annuel d'activités 2025 de l'Inspection générale des finances

De gauche à droite : SANA Yayé, SANKARA Félix, SAWADOGO Pascal, BELEM Jean Noel, YAKA Edith Clémence, ZONGO/KARAMBIRI Odile, GOROU Djibélérou, YANKINE Yves Talban, BADOLO Justin et ZOURE Zéphirin

